SEMINARY LIBRARY
PASSIONIST FATHERS

71e ANNEE (8e Série) N° 23 8 JUIN 1961

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES

SOMMAIRE

DOCTRINE

L'Activité du Saint-Siège en 1960. — 1. L'activité du Souverain Pontife, 353. — 2. *La Curie romaine.* 1° CONGRÉGATIONS : Consistoriale, Orientale, des Sacrements, du Concile, des Religieux, de la Propagande, des Rites, du Cérémonial, des Séminaires, de la Fabrique de St-Pierre, 354. — 2° TRIBUNAUX, 358. — 3° OFFICES, 359.

3. *Organismes charitables :* Commission de secours, Bureau de l'émigration, Aumônerie apostolique, Œuvre Pontificale d'assistance, 360.

4. *Organismes culturels, aristiques et scientifiques :* Bibliothèque vaticane, Archives secrètes, Abbaye St-Jérôme, Commission d'archéologie, Académie d'archéologie, Comité des sciences historiques, Gouvernatorat vatican, Musées, Commission centrale d'Art sacré, Commission des Archives d'Italie, Œuvre pour la préservation de la foi à Rome, Commission pour le cinéma, la radio et la télévision. Radio-Vatican, Observatoire vatican, Librairie vaticane, 360.

5. *Rapports avec les Etats et les organisations internationales,* 363.

Questions de sciences ecclésiastique. — Peut-on obtenir l'autorisation pour une messe de binage, le soir, en faveur d'une communauté religieuse ? 364.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : H. Cornelis et A. Léonard, *La Gnose éternelle,* 367. — R. Flacelière, *La vie quotidienne en Grèce au siècle de Périclès,* 367. — Ch. Dugas et R. Flacelière, *Thésée,* 368. — P. Roussel, *Sparte,* 368. — J. Leflon, Le Mont Saint-Walfroy, 368.

PREDICATION

Instructions du Dimanche. — XVII. 5e Dimanche après la Pentecôte : charité fraternelle, 185. — XVIII. 6e Dimanche : Les dons de Dieu, 186.

Figures œcuméniques. — Le Bx Innocent V, 188.

Paroles des Pères. — 4e Dimanche après la Pentecôte (saint Cyrille d'Alexandrie) : Tu seras pêcheur d'hommes, 192

DIRECTION : Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur — R. DESVOYES, Codirecteur
CORRESPONDANCE : M. le Directeur de « l'Ami du Clergé », BP 4 Langres (Hte-Mne)
PUBLICITÉ EXCLUSIVE : M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, PARIS (8e)

Paraît tous les jeudis à Langres

L'AMI DU CLERGÉ
REVUE HEBDOMADAIRE DE DOCTRINE ET DE PASTORALE

ABONNEMENTS		France	Étranger
	Doctrine seule	10	15 NF.
	Doctrine et Prédication .	12	18 NF.

Tous les nouveaux abonnements partent du 1er JANVIER de l'année en cours
On n'accepte pas d'abonnements à la PRÉDICATION sans la DOCTRINE

L'AMI DU CLERGÉ, 2-4, rue Claude-Gillot, Langres (H.-M.) - C. C. P. 21.88 Nancy

PETIT COURRIER

Q. — Je me permets de vous signaler le livre de Jules Romains, *Pour raison garder* (Flammarion) 1960. Le livre contient beaucoup d'attaques contre la religion. Je serais reconnaissant à l'*Ami du Clergé* s'il pouvait souligner la faiblesse des arguments de l'auteur.

R. — *Livres et Lectures* vient de le faire dans son dernier numéro (155, mai 1961, p. 285) sous la plume d'un critique qui est aussi un excellent théologien, le chanoine Guillet :

« Pourquoi faut-il que les réflexions de Jules Romains perdent leur sérénité et leur solidité, quand elles touchent aux problèmes de la religion ? Qu'il essaie vainement de se représenter l'infini par le moyen d'additions indéfiniés, au lieu de le penser comme une « négation de la finitude » ; qu'il n'ait pas vu que l'espace est une relation entre corps et non un « lieu pur » ; qu'il ait l'obsession du gros comme meilleure manifestation de la Toute-Puissance : tout cela n'est peut-être pas tragique. Mais comment a-t-il pu méconnaître la légitimité de plusieurs sortes de certitudes, correspondant aux divers éclairages (expérimental, mathématique, métaphysique, religieux), projetés par l'esprit sur la réalité ? Comment peut-il réclamer que le miracle soit du genre « preuve contraignante », alors qu'il est seulement un « signe de Dieu», adressé à la « bonne volonté » autant qu'à la raison, puisque la foi n'est pas une affirmation contrainte mais libre, sous peine de cesser d'être religieuse et méritoire ? Comment a-t-il pu grouper contre l'immortalité personnelle des objections bien lourdes ? Comment a-t-il pensé que le motif de la Création était à chercher dans les créatures elles-mêmes (si évidemment pauvres) et non dans le Dieu qui se suffit ? »

Q. — Du Mexique, on sollicite de votre aimable bienveillance des renseignements sur *Denis de Rougemont*, ainsi qu'une appréciation de son œuvre. Il est très souvent cité ici, surtout dans les ouvrages de langue anglaise.

R. — Protestant du groupe personnaliste, Denis de Rougemont est un peu le Bernanos du protestantisme. Il est né en 1906 à Neuchâtel (Suisse). Il s'était fait connaître avant guerre par quelques ouvrages fort curieux ; *Penser avec les mains*, 1936 (fruit d'une expérience de travail manuel, condamne l'abus du rationalisme étroit et défend les valeurs spirituelles) ; *Journal d'un intellectuel en chômage* (méditation née d'un séjour dans une île de la côte Atlantique et en Languedoc ; préconise une religion claire et large). Mais c'est *l'Amour et l'Occident* (1939) qui imposa son nom (étude originale, hardie et profonde du mythe de Tristan et Yseut, de l'amour - passion et de la poésie courtoise, des corruptions modernes de l'amour). Il a depuis publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels il convient de signaler : *Nicolas de Flüe*, Lausanne, 1940 ; *La Part du diable* (New-York) 1944, rééd. Gallimard, 1947 (où il dénonce le mal où se débat l'Occident ; fond apocalyptique ; remèdes personnalistes) ; *Lettre sur la bombe atomique*, Gallimard, 1946; *Vivre en Amérique*, 1947; *L'Europe en jeu*, Ed. Vendôme, 1948 (trois discours prononcés dans des rencontres internationales) ; *Journal des deux mondes*, Gallimard, 1948 (ses expériences personnelles de 1939 à 1946) ; *Les personnes du drame*, Gallimard, 1948 (études sur Gœthe, Kierkegaard, Kafka, Luther, Gide, Ramuz, Claudel)... En avril dernier, Albin Michel publiait son dernier livre, *Comme moi-même*, où il a recueilli divers essais sur les mythes de l'Amour, Tristan, Hamlet. Don Juan, étudiés à travers Kierkegaard, Nietzsche, Pasternak, Gide, Kastner, Rilke, à travers saint Paul aussi.

A consulter : A. Rousseaux, *Littérature du XXe siècle*, t. II, Albin Michel, 1939, p. 152-164 ; « Rencontre avec D. de Rougemont » par André Bourrin, *Paru*, janv. 1948, p. 10-15 ; *J'ai lu* (Pâques, 48, p. 11-16) ; « L'Ame romantique et le rêve », par Albert Béguin, *Revue de Paris*, 15 août 1939 ; « Si l'érotisme moderne vient de l'âme », par A. Billy, *Figaro*, 7 mai 1961.

RETRAITES SACERDOTALES à ARS

Du 13 au 17 juillet, par le R. P. Humbert, O. P. — Du 4 au 7 septembre, par le R. P. Bouëssé, O. P.,

Retraites sur le Curé d'Ars par l'abbé Nodet : du 24 au 27 juillet ; — du 21 au 24 août ; — du 18 au 21 septembre.

Toules ces retraites vont du soir (18 ou 19 h.) au soir (21 ou 22 h.). — S'inscrire au Foyer Sacerdotal d'Ars (Ain).

Saint Claude. Vie et Présence, par plusieurs auteurs, sous la direction du chanoine **LIGIER**, archiprêtre de St-Claude. — In-8 de VIII-198 p., 20 illustr. hors-texte, 11,10 NF. — Paris, Lethielleux, 1960.

La vie de S. Claude est difficile à écrire. Plusieurs historiens — et non des moindres — s'y sont appliqués, sans arriver à s'entendre et à résoudre les problèmes qu'elle soulève. Le présent ouvrage reprend la question, par une étude critique des sources, et propose une solution.

L'abbaye de Condat, dans le Jura, appelée ensuite de Saint-Oyend, du nom d'un de ses abbés, a pris, plus tard, le nom de St-Claude, le douzième de ses abbés. Claude serait mort au début du VIIIe siècle, après un abbatiat de 55 ans, et avec la dignité d'évêque claustral, non d'archevêque de Besançon, comme certains ont pu le croire.

Au XIIe siècle la découverte de son corps intact est à l'origine du culte qui lui a été rendu dans les siècles suivants et qui a supplanté celui de St-Oyend. Les miracles se sont multipliés d'une façon prodigieuse à son invocation, surtout à son tombeau. On a écrit sa vie — une vie longue et une vie courte — comme on les écrivait au Moyen Age, dans un but d'édification. Un

(*Voir suite* p. 182).

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*, 4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

DDB nouveautés

« Museum Lessianum »

section ascétique et mystique

DANS LE CORPS MYSTIQUE

par J. GALOT, s. j.

Le R. P. GALOT a publié au cours des dernières années : *Le Cœur du Père, Le Cœur du Christ, L'Esprit d'Amour, Le Cœur de Marie*, qui, tous, ont rencontré un grand succès.

Il consacre son nouveau livre à l'Eglise et rappelle en termes simples et clairs les grands thèmes de l'Enseignement de la Tradition et des Pères.

un volume, 230 pages . . . . . **7,80 NF**

« Cahiers de la Pierre qui Vire »

MARIE, MÈRE DU CHRIST ET DES CHRÉTIENS

par J. M. PERRIN, o. p.

Dans cet ouvrage, nous participons à la méditation de l'auteur, qui nous rend perceptible la présence de Marie au cœur de toute vie chrétienne.

un vol. 175 p., 4 hors-textes . . . . . **9,00 NF**

STRUCTURES ET MÉTHODE DANS LA SOMME THEOLOGIQUE DE SAINT THOMAS D'AQUIN

par Gh, LAFONT, o. s. b.

Cet ouvrage tente de rédiger une étude d'ensemble — qui n'a jamais été faite — sur la « Somme théologique » en exposant l'ordre doctrinal à la lumière duquel les options particulières de saint Thomas révèlent tout leur sens.

un volume, 500 pages . . . . . **36,00 NF**

DESCLÉE DE BROUWER

Fabrique d'HORLOGERIE BIJOUTERIE
E. MUGLER Fils
VALENCE (Drôme)

Bijoux pour Mariages
MONTRES en tous genres
Colliers - Médailles
Clips-Bracelets
Boucles
Bagues
etc...

FACILITÉS et conditions SPÉCIALES pour le Clergé

Couteaux
COUVERTS
CARILLONS
Pendules Réveils Stylos
BICYCLETTES
Machines à coudre Jumelles
PHOTO · ARMES · T.S.F

CRÉDIT au gré du client

Catalogues FRANCO

Les célèbres

GROTTES DE BETHARRAM

ont

une renommée mondiale

Elles sont situées entre les Sanctuaires de LOURDES et les Sanctuaires de Bétharram

VITRAUX
DALLE DE VERRE
Exécution, Restauration
Atelier THOMAS — Tél. 13.31
78, Av de Chabeuil, VALENCE (Drôme)

La charité du Christ en action

(Je sais, Je crois)

par le **R. P. RIQUET**, s. j.

Comment la charité s'est manifestée (assistance aux pauvres, aux malades, etc.) depuis l'Eglise des martyrs jusqu'à S. Vincent de Paul.
Un livre vivant et vibrant de l'amour du prochain.

Pour une Eglise en état de mission

par Louis **RETIF**, f. c. — André **RETIF**, s. j.

Etat et problèmes actuels de l'évangélisation face à l'évolution du monde moderne.
Un livre-clef dont on n'a pas fini de parler.

LIBRAIRIE ARTHÈME FAYARD

HARMONIUMS

NEUFS ET D'OCCASION EN TOUTES MARQUES

LABROUSSE

Achat - Echange - Location

33, Rue de Rivoli, PARIS-4.

RASOIRS ÉLECTRIQUES

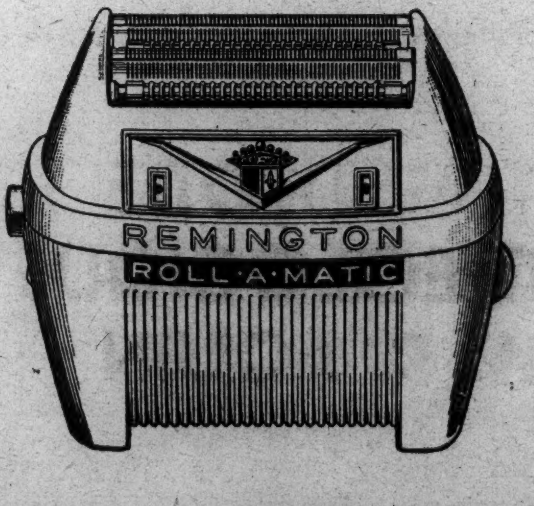

Radio PYGMALION est heureux de vous annoncer la sortie du nouveau
Remington ROLL-A-MATIC
Le seul Rasoir s'adaptant instantanément aux barbes dures, aux barbes normales et aux peaux fragiles.

- **Sur simple demande : Essai gratuit de 15 jours du nouveau « ROLL-A-MATIC » sans engagement de votre part.**
- **Toutes les Marques : Sunbeam, Philips, Calor, Robot, Visseaux, Braun, Thomson, Welco, Riviera, etc...**

Crédit à partir de 20 NF. par mois
sans aucune majoration

Conditions exceptionnelles à MM. les membres du Clergé

Renseignements par courrier

19, RADIO PYGMALION [illegible] 17-33
boulevard de Sébastopol M° CHATELET

L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

71e ANNEE (8e Série)
No 23. — 8 Juin 1961

L'ACTIVITÉ DU SAINT-SIÈGE en 1960

SOMMAIRE

1. — *L'activité du Souverain Pontife.*
2. — *La Curie Romaine.* 1° *Congrégations :* Consistoriale, Orientale, des Sacrements, du Concile, des Religieux, de la Propagande, des Rites, du Cérémonial, des Séminaires, de la Fabrique de St-Pierre. — 2° *Tribunaux :* Signature Apostolique, Rote. — 3° *Offices :* Chancellerie, Daterie, Brefs apostoliques, Brefs aux Princes, Lettres latines.
3. — *Organismes charitables :* Commission de secours, Bureau de l'émigration, Aumônerie apostolique, Œuvre Pontificale d'assistance.
4. — *Organismes culturels, artistiques et scientifiques :* Bibliothèque vaticane, Archives secrètes, Abbaye Saint-Jérôme, Commission d'archéologie sacrée, Académie romaine d'archéologie, Comité des sciences historiques, Gouvernatorat vatican, Musées, Commission centrale d'art sacré, Commission des archives d'Italie, Œuvre pour la préservation de la foi à Rome, Commission pour le cinéma, la radio et la télévision, Radio Vatican, Observatoire vatican, Librairie vaticane (Liturgie ; *Annuario pontificio ; Prima Romana Synodus ; Discorsi, radiomessaggi, colloqui di Giovanni XXIII ; Pio XII ; Il Vaticano e la guerra*).
5. — *Rapports avec les Etats et les organisations internationales : a*) Rapports diplomatiques ; — *b*) Congrès internationaux.

Conformément à une tradition déjà longue, la Librairie vaticane a publié le compte rendu détaillé de l'activité du gouvernement central de l'Eglise catholique durant l'année précédente (*L'Attività della Santa Sede nel 1960*) en un fort volume, d'une présentation élégante et d'une consultation facile grâce aux tables qu'il contient. L'illustration extrêmement soignée, donne en soixante hors-texte un reflet des manifestations de la vie du Saint-Siège : pour la première fois, de belles photographies en couleurs s'ajoutent aux autres.

Il n'est pas possible à l'*Ami* de consacrer chaque année un article entier à ces gros ouvrages, mais il convient de temps en temps de les feuilleter devant nos lecteurs de façon plus attentive, tant il est instructif de voir de près comment travaillent au bien des âmes, autour du Souverain Pontife, les divers organismes vaticans dont on n'a souvent qu'une connaissance bien théorique [1].

I. — L'ACTIVITE DU SOUVERAIN PONTIFE

Toute la première partie (130 p.) du volume est consacrée à dresser un relevé chronologique des événements qui se sont déroulés au Vatican entre le 1er janvier et le 31 décembre 1960 : c'est dire, par conséquent, que toute l'activité publique du Pape est chaque fois notée au jour le jour. La simple liste des divers groupements auxquels s'adresse presque quotidiennement le Saint-Père suffirait déjà à donner une idée de l'universalité de son ministère. Comme Pie XII, le Pape Jean XXIII accueille paternellement tous ceux qui sollicitent la faveur de le voir et de l'entendre.

Nous aurons, à la fin de cet article, l'occasion de signaler la parution du premier volume des discours et allocutions du Souverain Pontife. En guise de préface de ce gros recueil, une étude intitulée « Rayons de l'enseignement de Jean XXIII » prend texte et prétexte des paroles prononcées par le Pape lors de la clôture du Ier Synode Romain (31 janvier 1960) pour montrer dans l'activité du Souverain Pontife la première application du triple conseil donné par lui à ses diocésains : *Firma fides, spes invicta, caritas effusa.* Suit un relevé, à grands traits, de quelques-uns des événements les plus marquants du Pontificat en 1960 : la consécration de quatorze évêques d'Afrique, d'Asie et d'Océanie ; les messages adressés aux divers pays d'Afrique accédant à l'indépendance ; la création de cardinaux Japonais, Philippin, Africain ; la lettre sur le culte du Précieux-Sang ; la codification des rubriques générales du Bréviaire et du Missel ; les directives ou radiomessages envoyés en diverses circonstances à un certain nombre de pays ; les documents relatifs au XIXe centenaire de la venue de saint Paul à Rome ; les canonisations des SS. Grégoire Barbarigo et Jean de Ribera ; les audiences de grands personnages, de diplomates ou de personnalités telles que le docteur Fisher ; et surtout la préparation — au moyen de l'instauration de Commissions spéciales, dont le Pape suit personnellement le résultat des travaux — du IIe Concile œcuménique du Vatican [2].

Un compte rendu de cette multiforme activité demanderait de longues pages. Bon nombre de nos lecteurs suivent, nous l'espérons, l'activité et spécia-

[1] Rappelons que le public dispose de bonnes initiations, déjà présentées à nos lecteurs, telles que *Le Vatican* de Charles Pichon (Fayard), ou, parmi les traductions, *Derrière les portes vaticanes* de S. Exc. Mgr P. C. Van Lierde, Sacriste pontifical (Mame ; une édition italienne, mise à jour vient de paraître, chez l'éditeur romain Coletti, sous le titre *Dietro il portone di bronzo*). L'ouvrage annuel que nous présentons ici, bien que « non officiel », fournit des données absolument sûres, provenant des Dicastères eux-mêmes.

[2] On ne s'étonnera pas de ne pas trouver, dans le volume recensé, plus de 10 p. relatives à la préparation du futur Concile général : on sait, en effet, que les travaux de la Commission antépréparatoire et des Commissions préparatoires ne sont pas, pour l'instant, rendus publics.

lement l'enseignement du Pape, soit dans l'*Osservatore romano* (dont il existe une édition hebdomadaire en français), soit dans les publications catholiques donnant la traduction intégrale des discours et documents pontificaux (p. ex. chaque semaine les *Nouvelles de Chrétienté* [3], chaque quinzaine, la *Documentation catholique*). Il est à souhaiter que les pasteurs d'âmes aient à cœur de diffuser ces enseignements parmi leurs ouailles.

Mais s'il est relativement facile de connaître les documents émanant du Souverain Pontife lui-même, bon nombre de décisions ou d'actes des organismes qui l'aident dans le gouvernement de l'Eglise ne sont pas habituellement publiés dans le bulletin officiel du Saint-Siège. Nous pensons donc intéresser nos lecteurs en leur donnant quelques indications, puisées pour la plupart dans l'*Attività della Santa Sede nel 1960*.

II. — LA CURIE ROMAINE

Nous allons donc passer en revue les différents organismes (Congrégations, Tribunaux et Offices) qui constituent « le Saint-Siège ». Mais certains d'entre eux ne font connaître de leur activité que ce qui est publié aux *Acta Apostolicæ Sedis*. On ne trouvera donc pas ici de rubrique spéciale consacrée soit au Saint-Office ou à la S. Congrégation des Affaires extraordinaires [4], soit à la S. Pénitencerie, soit à la Secrétairerie d'Etat [5], bien que ces Dicastères soient parmi les plus actifs.

* *

A) Sacrées Congrégations

1. — *S. Congrégation Consistoriale*

1° *Consistoires.* — Elle a préparé les *Consistoires secrets* du 28 et du 31 mars (ce dernier ayant eu lieu à la suite du Consistoire public tenu le même jour dans la basilique Vaticane) pour la création de sept nouveaux cardinaux (six de l'ordre des prêtres, un de l'ordre des diacres). On sait que trois autres *porporati* ont été également créés par le Pape mais qu'il a réservé leurs noms *in pectore* (usage remontant à Martin V, au XVe siècle, et dont on n'avait pas eu d'exemple depuis la réserve, par Pie XI, en 1933, des cardinaux Salotti et Tedeschini).

2° *Circonscriptions ecclésiastiques.* — Ont été *érigées :* 3 provinces ecclésiastiques, 1 archidiocèse, 15 diocèses, 3 prélatures *nullius.* Ont été *pourvues :* 8 églises métropolitaines, 14 archevêchés (dont 13 titulaires), 112 évêchés (dont 55 titulaires), 3 prélatures et 2 abbayes *nullius.* Ont été *nommés :* 8 coadjuteurs avec droit de succession, 3 coadjuteurs donnés « au siège », 1 administrateur *sede plena,* 2 administrateurs *permanenter constituti.* Nous ne parlons pas ici des *décrets* réformant des frontières de circonscriptions ecclésiastiques, ni des *instructions* envoyées à l'épiscopat de certains pays (par exemple aux Ordinaires de France pour les exhorter à étudier le problème d'une plus équitable répartition du clergé dans ce pays. *Attività* p. 140).

3° *Rapports épiscopaux.* — 102 *relations quinquennales* des Ordinaires du Canada, de l'Amérique centrale et méridionale et des Philippines ont été examinées (avec réponses aux expéditeurs). Le 11 février 1960 à toutes les *Conférences Episcopales* a été envoyée l'Instruction *Episcoporum Conventus* pour les inviter à se tenir mutuellement en contact et à faire échange de leurs publications. Des décrets ont approuvé provisoirement les Statuts de la Conférence des évêques d'Amérique centrale et de Panama.

4° *Ordinariats militaires.* — Plusieurs désignations ou nominations de Vicaires aux armées ont été faites, ou des instructions données (en Argentine, République Dominicaine, Colombie, Canada). Des facultés spéciales ont été accordées aux aumôniers militaires italiens envoyés au Congo dans les hôpitaux de la Croix-Rouge italienne mis à la disposition de l'O.N.U. Signalons aussi qu'en considération du fait que des militaires dépendant de divers Ordinariats (de plusieurs pays) se sont trouvés à occuper les mêmes casernes, à voyager sur les mêmes bateaux et à constituer parfois les mêmes unités, le Pape, par le décret consistorial *Pœnitentiæ sacramentum* du 27 novembre 1960 a accordé les plus larges facultés de confesser aux divers aumôniers (texte latin dans l'*Attività,* p. 149).

5° *Assistance aux émigrants.* — 105 nouveaux missionnaires se sont ajoutés aux centaines d'autres qui, dans les divers pays d'immigration (France, Australie, Allemagne, Suisse, etc.), s'occupent des émigrés. 7 nouveaux directeurs ont été nommés (en France : pour les Slovaques, les Bohêmes et les Hongrois). Pour mieux régler l'entrée, même temporaire, d'ecclésiastiques d'Amérique latine aux Etats-Unis et au Canada, le 13 février 1960 a été publié un décret spécial. 384 rescrits ont été concédés à des prêtres se rendant en Amérique.

6° « *Apostolatus maris et cœli* ». — Approbation a été donnée au Règlement interne du Secrétariat général international de l'Apostolat de la Mer (avec institution de 6 commissions ayant chacune leurs réunions). D'autre part des directives ont été données pour l'assistance spirituelle des voyageurs et du personnel dans les aéroports (il y a, actuellement, environ une centaine de chapelles en activité).

---

2. — *S. Congrégation pour l'Eglise orientale*

A part les *nominations épiscopales* et l'examen des rapports épiscopaux, signalons la création de

[3] Rappelons que cette revue publie également en *volumes,* à la fin de chaque année de pontificat, l'ensemble des discours et messages du Pape. Pour la première année du pontificat de S. S. Jean XXIII, les deux volumes (612 p. au total) ont été préfacés par S. Exc. Mgr Dubois, archevêque de Besançon, le R. P. Fernessole, M. le Pasteur Courthial et M. le général Weygand.

[4] A propos de ce Dicastère, notons que le 28 décembre 1960 ont été publiés, d'une part les accords passés entre le Saint-Siège et la République d'Autriche pour le règlement de leurs rapports juridico-patrimoniaux et la modification de diverses dispositions du Concordat, et d'autre part une Convention érigeant en diocèse l'Administration apostolique du Burgenland : ces accords ont été ratifiés le 13 août 1960 et sont entrés en vigueur à cette date.

[5] Certaines lettres de cet Office sont publiées soit par l'*Osservatore romano,* soit par les destinataires.

deux nouveaux *Exarchats orientaux* en France (22 juillet) pour les Arméniens et les Ukrainiens (tous deux avec siège à Paris et étant suffragants de l'archevêque de cette ville).

De nombreuses améliorations ont été apportées à divers *Collèges, Séminaires ou Instituts orientaux*, de même qu'à l'Institut international Sainte-Hélène de Rome (Monteverde Nuovo) où se trouve un internat pour jeunes filles russes exilées avec une école d'interprètes. On signale de nombreuses constructions d'*écoles* et d'*établissements d'assistance* en divers pays.

La Congrégation a examiné plusieurs *Constitutions religieuses* et a résolu un nombre important (non précisé) de *causes matrimoniales*.

---

3. — *S. Congrégation des Sacrements*

1° *Baptême et Pénitence.* — On note la concession de baptistères dans des chapelles de maternités (en dérogation au canon 774, § 2) et des pouvoirs de confesser accordés à des prêtres hors de leur diocèse au cours de voyages, pèlerinages ou camps de vacances.

2° *Confirmation.* — A plusieurs reprises on a dû rappeler la nécessité, pour les ministres extraordinaires (décret *Spiritus Sancti* du 14 sept. 1946) de s'assurer, *ad liceitatem*, de l'absence ou de l'empêchement de l'Evêque diocésain ou d'un autre Evêque. D'autre part, de nombreuses facultés de confirmer les enfants *in periculo mortis* ont été accordées à des aumôniers de maternités (ou d'hôpitaux dotés de maternités).

3° *Célébration de la Messe.* — Facultés de biner ou de triner, permissions de célébrer à minuit (pour clôturer des cérémonies exceptionnelles), concessions (extrêmement rares) d'oratoires privés pour des laïcs, permissions (plus nombreuses) accordées à des prêtres âgés ou infirmes de célébrer chez eux, voire assis, etc.

4° *Conservation de la Sainte Eucharistie.* — Le dicastère a dû examiner les procès obligatoirement instruits par les Ordinaires et envoyés à Rome dans les cas de profanation des Saintes Espèces (vols, sacrilèges, etc.) pour prendre des mesures contre les responsables de la garde eucharistique (Instruction *Nullo unquam* du 26 mai 1938).

5° *Ordination.* — Outre les diverses dispenses (âge, service militaire, légitimité, irrégularités) dont elle s'est occupée, la Congrégation a examiné plusieurs procès soit en nullité, soit en non-acceptation des obligations, et a accordé diverses réductions à l'état laïc (avec dispense seulement de la récitation du bréviaire et du port de la soutane et de la tonsure) dans des cas spéciaux qui lui avaient été déférés.

6° *Mariage « ratum et non consummatum ».* — Environ 600 délégations pour instruire des cas de ce genre ont été données (et 500 décisions, favorables ou non, ont été rendues). L'examen de chacun de ces cas est fait avec le maximum de rapidité compatible avec leur nombre et leur importance : outre la certitude de la non-consommation, il faut étudier l'existence de motifs canoniques permettant au Pape de concéder la dispense. Le dicastère (*Attività*, p. 161-162) insiste longuement sur le sérieux avec lequel il doit examiner et trancher de telles Causes avant d'en référer au Souverain Pontife.

7° *Empêchements et dispenses de mariage.* — Environ 10.000 cas ont été examinés et résolus, soit pour permettre des mariages valides et licites, soit pour régulariser ceux qui avaient été invalidement contractés. Sur ce dernier point, le dicastère insiste au sujet de la stricte observation par les pasteurs des stipulations de l'Instruction *Sacrosanctum* (29 juin 1941).

8° *Vigilance sur les tribunaux matrimoniaux latins.* — Un bureau spécial examine les sentences des juges et les *animadversiones* des défenseurs du lien, ainsi que les rapports des officiaux sur l'exercice de la justice en matière matrimoniale, et il envoie des observations. De plus, il examine les demandes qui lui sont adressées par la Secrétairerie d'Etat sur ordre du Pape (en assez grand nombre), en vue de voir s'il y a lieu ou non d'introduire ou de réexaminer des causes matrimoniales.

---

4. — *S. Congrégation du Concile*

1° *Section disciplinaire.* — L'ancienne Congrégation de *Lorette* (réunie à ce dicastère par S. Pie X en 1908, mais dont le titre est tombé avec le Code de droit canonique) a retrouvé une certaine vie avec l'institution par S. S. Jean XXIII d'une « Commission pour le Sanctuaire de Lorette » à l'intérieur de ce dicastère.

Des instructions spéciales ont été envoyées aux nouveaux *Nonces*, pour les documenter sur la situation des pays où ils étaient envoyés et leur donner des directives relatives au clergé et au peuple. De même des observations ont été adressées aux diverses *Provinces ecclésiastiques* qui avaient, conformément au can. 25, § 4, envoyé copie de leurs délibérations.

Diverses réponses ont été données à des Chapitres (pour leurs obligations chorales et pour leur coopération avec les curés intéressés), à des Paroisses, à des Nations (pour l'emploi de la langue locale, dans certaines régions, pour l'exercice du ministère).

Plusieurs mesures ont été prises en faveur de l'assistance spirituelle des prisonniers, des malades, etc.

Comme tous les ans, un certain nombre d'indults ont été accordés pour la réduction de charges concernant les Messes, pour des Associations pieuses, pour la dispense de modalités relatives au précepte pascal, et à celui du jeûne et de l'abstinence.

Pour mémoire rappelons le décret adaptant au nouveau code des rubriques la liste des messes *pro populo*.

2° *Section catéchistique.* — Ont été examinés les rapports envoyés par les ordinaires d'Europe et de nombreux pays d'Amérique. Dans ses réponses, le dicastère insiste sur la manière dont doivent se faire, dans chaque paroisse, les cours de catéchisme en conformité avec les exigences

pédagogiques modernes, et sur le recrutement et la formation des catéchistes laïcs. Des décisions particulières ont été prises pour certains pays (p. ex. l'Italie : révision des textes d'enseignement religieux dans les écoles officielles ; intensification des efforts du « Centre pour la préservation de la foi en Italie »), etc.

3° *Section administrative.* — Elle exerce son activité surtout en ce qui concerne les biens ecclésiastiques d'Italie (liste des prêtres bénificiant d'un traitement d'Etat, mesures en faveur des prêtres âgés ou malades, etc.).

4° *Studio.* — 18 leçons d'administration ecclésiastique ont été données à des étudiants de 14 nations, destinés à être employés dans les Curies diocésaines.

---

5. — *S. Congrégation des Religieux*

1° *Coordination d'activités religieuses.* — Une circulaire a été envoyée à tous les représentants du Saint-Siège sur les diverses Conférences de Supérieurs et sur les Fédérations spécialisées. A ce sujet, signalons que l'*Annuario pontificio 1961* publie (p. 916-926) la liste des Fédérations de religieux, existant sur le plan national dans divers pays, et des organismes internationaux. En 1960 a eu lieu la première Assemblée nationale de la Confédération latino-américaine des religieux tenue à Lima. Notons, parmi les approbations données par le dicastère, celle des statuts de l'Union des religieuses enseignantes (U.R.E.) de France.

2° *Approbation d'instituts et de constitutions.* — Au cours de 30 réunions ont été examinés les textes de 30 constitutions et la situation juridique de 12 Instituts par la Commission compétente. Le *Congresso* a, de son côté, examiné 19 constitutions et accordé 11 décrets de louange (entre autres pour les Dominicaines Missionnaires des Campagnes) ainsi qu'une approbation définitive de constitution. A la date du 30 novembre 1960, un total de 61 Instituts séculiers, dont 15 de droit pontifical, avaient obtenu l'approbation, parmi ceux-ci 6 l'ont de façon définitive. Le dicastère avait reçu 222 demandes au total.

« L'expérience acquise [depuis 1947] permettra de mener à bon terme le projet — en partie déjà réalisé — de publier quelques brèves normes pour les Instituts séculiers et une liste de questions pour leur rapport quinquennal obligatoire » (*Attività*, p. 178).

3° *Formation intellectuelle et pastorale.* — Le 19 mars 1960, approbation des statuts de l'Institut pontifical « *Jesus Magister* » (Univ. pont. du Latran) érigé par la S. Congrégation le 1er juillet 1957 pour former des professeurs de sciences sacrées parmi les Frères enseignants. Le 25 mars, concession du titre de « Pontifical » à l'Institut de catéchétique des Frères des Ecoles chrétiennes de Salamanque (fondé en 1955). Le 12 octobre, agrégation à l'Université pontificale du Latran de l'Académie Alphonsienne (Faculté de théologie morale des PP. Rédemptoristes). Signalons le développement toujours croissant de l'Institut « *Regina Mundi* » pour les études supérieures des Religieuses (en 1960 a été inaugurée une nouvelle section de langue allemande). Une mention spéciale doit être donnée à l'important document du 8 décembre publié par la S. Congrégation sous le titre d'*Instructio de candidatis ad statum perfectionis et ad sacros ordines sedulo deligendis et instituendis.*

4° *Activités diverses.* — Il faudrait énumérer le travail accompli par le Secrétariat d'assistance aux moniales et religieuses malades, les nombreux dossiers examinés (6.875) par les bureaux du dicastère, l'agrégation de 24 nouvelles (sur un total de 598) œuvres des vocations à l'Œuvre Pontificale des vocations religieuses, l'examen de 450 rapports quinquennaux, etc...

5° *Studio.* — En 1960, 90 étudiants ont fréquenté l'Ecole pratique du droit des religieux, fondée le 23 octobre 1951.

---

6. — *S. Congrégation de la Propagande*

Ne pouvant résumer en quelques lignes l'important travail accompli par ce dicastère, dont les revues missionnaires fournissent un compte rendu plus complet, bornons-nous à quelques indications symptomatiques concernant quelques secteurs.

1° *Activité générale.* — Les circonscriptions ecclésiastiques dépendant de cette Congrégation (730) étaient réparties ainsi au 30 novembre 1960 : 96 archidiocèses, 366 diocèses, 6 abbayes *nullius*, 144 vicariats apostoliques, 116 préfectures, 2 missions *sui iuris*. Il y a dix ans, catholiques et catéchumènes des territoires de mission étaient 30 millions : on en compte aujourd'hui plus de 45 millions. Au fur et à mesure que le christianisme s'implante dans une contrée, l'Eglise confie la direction des fidèles à des pasteurs de leur race. En *Asie* et en *Afrique*, hors des pays communistes, le tiers des Ordinaires dépendent de ce dicastère et 35 % des prêtres sont autochtones. Nul n'a oublié qu'en 1960 le Pape a conféré personnellement le sacre épiscopal à 14 évêques missionnaires et a créé cardinaux un Africain, un Japonais et un Philippin. On compte 4500 séminaristes dans plus de 80 grands séminaires (sans parler des Congrégations religieuses). Mais un milliard et demi d'âmes restent encore en dehors de l'Eglise... La plupart des pays soumis à la juridiction de cette Congrégation connaissent des difficultés ou des bouleversements.

Un intéressant tableau (*Attività*, p. 199) dresse la liste des pays d'Afrique devenus indépendants en 1960 (17) et donne pour chacun d'eux des statistiques sur le nombre des catholiques et des catéchumènes.

2° *Œuvres Pontificales Missionnaires.* — A la *Propagation de la Foi* le total des offrandes mises à la disposition de l'Œuvre pour l'exercice clos au 30 avril était de 19.403.261 dollars (en augmentation de 1.769.029 dollars sur l'exercice précédent). L'Œuvre de *Saint-Pierre Apôtre* a disposé d'environ 7 millions de dollars, destinés à subventionner 442 Séminaires (30.485 élèves) : signalons qu'au « collège Saint-Pierre Apôtre » de Rome ont étudié en 1960 105 élèves. Quant à la *Sainte-Enfance*, au

15 avril 1960 le bilan annuel accusait un total d'offrandes de 5.900.000 dollars (augmentation de 475.418 par rapport à l'année précédente). L'*Union Missionnaire du Clergé* a obtenu de la S. Pénitencerie quelques nouvelles faveurs spirituelles pour ses adhérents.. L'*Agence* « *Fides* » a fait 127 abonnés nouveaux à ses bulletins (l'édition anglaise en compte 762 ; la française 582, l'italienne 265, l'espagnole 229, l'allemande 137).

---

7. — *S. Congrégation des Rites*

1° *Causes de saints.* — Le compte rendu de cette 1re section de la Congrégation ne remplit pas moins de 12 pages (révisions d'écrits, introductions de causes, procès de non-culte, de vertus, de miracles, etc.). Les *Acta Ap. Sedis* donnent la mention de ceux d'entre ces actes qui ont eu lieu de façon solennelle (Congrégations antépréparatoires, préparatoires ou générales), mais évidemment chacun a dû faire l'objet d'un bon nombre de travaux préliminaires.

2° *Questions liturgiques.* — Nous n'insisterons pas sur les décisions de caractère général officiellement promulguées (Code des rubriques du 26 juillet 1960, décrets divers publiés aux *Acta*). Signalons seulement ici des révisions et approbations de nouvelles messes, de nouveaux offices ou de calendriers pour divers diocèses ou instituts religieux, la concession d'une *Collectio rituum* aux diocèses du Portugal, la révision des leçons contractes pour le bréviaire des Dominicains, des Franciscains et des Capucins. Cette 2e section a permis le couronnement, *nomine Summi Pontificis*, de 8 représentations de la Madone et a constitué un bon nombre de Saints Patrons, dont Ste Louise de Marillac pour ceux qui s'occupent d'Œuvres sociales, S. Bernardin de Sienne pour les publicistes de France, Notre-Dame d'Afrique pour le diocèse d'Alger, Ste Bernadette pour le diocèse de Lourdes (patronne secondaire). Parmi les concessions du titre basilical, relevons la confirmation des privilèges de « basilique mineure » pour quatre églises de Ravenne, la Métropole, Saint-Apollinaire *in Classe*, Saint Vital et *Santa Maria in Porto*.

3° *Section historique.* — En ce qui concerne le travail préparatoire à l'examen de 15 dossiers de *béatification*, relevons particulièrement la publication par le Rapporteur général, Mgr Frutaz, de trois gros volumes de *Positiones* concernant : Henri Charles STEEB, prêtre, fondateur des Sœurs de la Miséricorde de Vérone, mort en 1856 (154 + 661 p. in-4° et rapport annexe sur la réunion des consulteurs) ; César GUASTI, père de famille, tertiaire franciscain, mort en 1889 (examen d'objections du Promoteur de la Foi) ; Jean-Marie Robert DE LA MENNAIS, prêtre (frère de Félicité), fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne et des Filles de la Providence, mort en 1860 (24 + 700 pages in-4° et rapport sur la réunion des consulteurs). Il s'agit là de travaux conduits avec une extrême rigueur scientifique, permettant aux théologiens qui devront ensuite étudier ces causes de tabler sur des données historiquement certaines et sur des documents d'une authenticité indiscutable.

Quant au secteur chargé de la *correction des livres liturgiques*, notons que 50 dossiers ont été examinés en 1960, que le travail relatif à la révision de la IIe partie du Pontifical a été mené à bon terme, pour ne rien dire de la préparation de la codification des rubriques générales du Bréviaire et du Missel : on se doute, en effet, du travail qu'a représenté cette mesure, depuis la première simplification du 23 mars 1955 et la consultation de l'Episcopat latin faite en 1955 et 1956 ; trois projets, nous dit l'*Attività*, p. 217, furent successivement élaborés, soumis à 14 spécialistes, et chaque fois discutés par la Commission Pontificale pour la réforme liturgique.

---

8. — *S. Congrégation Cérémoniale*

Ce dicastère a dû préparer les protocoles de huit Chefs d'Etat ou Premiers ministres (Chancelier Adenauer, Président du Conseil du Maroc, Président du Pérou, Président de la République Argentine, Roi et Reine de Thaïlande, Prince et Princesse de Liechtenstein, Sir Harold Mac Millan, Président de l'Uruguay) et de remise de lettres de créance de 10 ambassadeurs ou ministres nouvellement accrédités auprès du Pape Jean XXIII (Haïti, Cuba, Turquie, République Dominicaine, Costa-Rica, Pakistan, Grande-Bretagne, Paraguay, Brésil, Colombie).

---

9. — *S. Congrégation des Séminaires et Universités*

1° *Séminaires.* — Signalons quatre *Lettres à l'Episcopat :* sur le *choix et la formation des clercs* (3e centenaire de la mort de saint Vincent de Paul, 27 septembre 1960) ; sur le *centenaire de saint Joseph Cafasso* (au card. archevêque de Turin) ; sur la *participation spirituelle des séminaristes à la préparation du Concile ;* sur l'*étude de la Sainte Ecriture* (avec annonce de l'envoi à l'Episcopat d'une brochure ayant le caractère de circulaire officielle, contenant des textes pontificaux et patristiques et la conférence de S. Em. le cardinal Bea à la XVIe Semaine biblique italienne).

Les nouveaux Nonces en Suisse, France et Allemagne ont reçu des Instructions détaillées du dicastère concernant les problèmes relatifs aux Séminaires dans les pays en question. Des Visiteurs Apostoliques ont été envoyés dans les Séminaires d'Allemagne, du Mexique, du Brésil, du Chili, des Philippines (chaque fois avec des instructions appropriées et l'envoi de lettres aux Evêques). Réponse a été faite aux Ordinaires des Etats-Unis, du Canada et de l'Amérique centrale à la suite de leurs rapports quinquennaux. Les envois d'Amérique latine ont été examinés.

Certains Collèges ecclésiastiques de Rome ont été réorganisés ou pourvus de nouveaux règlements. En d'autres pays, le dicastère a fait organiser des sessions (p. ex. en Espagne, en Italie) sur des questions pédagogiques. Un bon nombre d'autres initiatives ont été prises (notons, par ex. au sujet des Séminaires d'Italie, l'enquête faite dans les diocèses sur l'enseignement de la Sociologie : la S. Congrégation prépare en ce moment l'envoi de directives concernant l'information convenable des

clercs dans cette discipline ; signalons aussi l'encouragement à l'étude des langues étrangères durant les vacances d'été, etc...).

Le dicastère a publié un volume *Filosofia e formazione ecclesiastica* (rapports présentés au Congrès des professeurs de philosophie des Séminaires d'Italie en 1957) ; il prépare, à l'occasion du 300ᵉ anniversaire du décret *Cum adulescentium œtas* du Concile de Trente (15 juillet 1563), par lequel furent institués les Séminaires, une nouvelle édition de l'*Elenchus Seminariorum*.

En terminant signalons que, compte non tenu des pays d'au-delà du rideau de fer, 383 Grands Séminaires et 878 Petits Séminaires dépendent de la Congrégation (au total 148.711 séminaristes, en augmentation de 2.958 par rapport à l'année 1959). Il y avait eu, en 1959, 5.475 ordinations de prêtres (403 de moins qu'en 1958) alors qu'on comptait 4.278 prêtres décédés (341 de moins qu'en 1958), mais la différence est peu importante si l'on songe que, dans le même temps, le nombre des catholiques aurait augmenté de 9.438.985 unités...

2° *Universités.* — Parmi les décisions d'ordre général prises, notons des dispositions relatives à l'approbation périodique des recteurs d'universités, doyens ou présidents de facultés, et à la concession obligatoire du « *nihil obstat* » du dicastère avant la première nomination d'un professeur quel qu'il soit (même *ad tempus*), avant sa promotion comme professeur extraordinaire et avant sa nomination de professeur ordinaire.

Plusieurs reconnaissances juridiques ou agrégations ont été prononcées, tant à Rome (cf. *supra* à propos d'Instituts pour religieux) que dans d'autres pays. Notons, en Espagne, le transfert à Madrid de la Faculté de droit canon de Comillas, l'érection canonique de l'Université catholique de Navarre, dirigée à Pampelune par l'Institut séculier de l'*Opus Dei ;* en France, la fusion à l'intérieur de l'Université catholique de Lille du Studium théologique et philosophique et l'affiliation à cette même Université du Studium théologique de Saint-Paul-de-Wisques.

Mentionnons deux manifestations encouragées par le dicastère : le *Vᵉ Congrès thomiste international*, organisé par l'Académie Romaine Pontificale de St-Thomas à la Chancellerie Apostolique et la *Semaine d'études* (13-18 novembre) *sur les Conciles* organisés par l'Académie Théologique Romaine.

A la fin de 1960, les centres d'études supérieures dépendant de la Congrégation étaient au nombre de 128 (qu'il s'agisse de Facultés de sciences uniquement « ecclésiastiques », ou d'Instituts comprenant des facultés de sciences profanes) ; on compte 21 de ces Instituts qui sont décorés par le Saint-Siège du titre de « pontifical ». Sur ces 128 Centres, on dénombre 45 Universités et 83 Instituts comprenant diverses facultés.

3° *Ecoles catholiques.* — Le dicastère a une section spéciale consacrée à l'éducation catholique en Italie et en Amérique latine. Nous ne pouvons pas nous y arrêter ici.

4° *Œuvre Pontificale des Vocations.* — Après s'être adressée en 1959 à l'Episcopat d'Italie, la Congrégation a, le 11 février 1960, organisé auprès de l'Episcopat du monde entier une enquête sur les vocations et l'activité des divers diocèses en leur faveur. En novembre 1960 plus de 800 réponses avaient déjà été examinées. Une publication a été éditée (en plusieurs langues) sous le titre : « *Constitution et activité des Centres diocésains de l'Œuvre des Vocations ecclésiastiques* » (14 points traités). Egalement ont été préparées des *Instructions concernant la collaboration de l'Action catholique à l'Œuvre des Vocations* (3 chapitres). Des contacts ont été soigneusement entretenus avec les organismes nationaux (en France le *Centre National des Vocations*) dont l'*Attività* (p. 241) énonce les tâches, en dépendance des Conférences épiscopales. Signalons (faute de pouvoir rendre compte ici des activités des divers pays que, pendant la période fin 1959 - novembre 1960, ont été agrégées à l'Œuvre Pontificale les Œuvres diocésaines françaises de Vocations suivantes : Angers, Arras, Autun, Bordeaux, Cahors, Carcassonne, Chartres, Clermont, Digne, Dijon, Meaux, Montauban, Oran, Paris, Périgueux, Rodez, Séez, Sens, Tours, Verdun, Versailles et Viviers.

---

10. — *S. Congrégation de la Fabrique de St-Pierre*

Parmi les travaux accomplis par cet organisme, citons brièvement : la réfection des marbres du pavement de la basilique (commencée en 1959), celle de la chapelle des reliques (où arrive l'ascenseur par lequel le Pape descend à St-Pierre depuis la chapelle Pauline), celle de la chapelle de la *Pietà ;* le nettoyage de certains murs extérieurs ; le remplacement partiel des paratonnerres ; l'installation d'un nouvel ascenseur pour la coupole ; l'essai de nouvelles tribunes et barrières pour les cérémonies publiques...

Il a été décidé que le monument dédié à Pie XII serait élevé sur l'une des parois latérales de la chapelle Saint-Sébastien (en face de la paroi où se trouve déjà le monument représentant Pie XI). A la suite du concours qui avait été organisé à ce sujet, plusieurs maquettes sont déjà parvenues à la Fabrique.

* *

B) TRIBUNAUX

1. — *Suprême Tribunal de la Signature Apostolique*

Depuis le 9 février 1960, les causes réservées au Souverain Pontife (can. 1557) et confiées par lui à la Signature sont définies par trois cardinaux membres du Tribunal, désignés chaque fois par le cardinal Préfet. Pour les affaires matrimoniales, il a été établi le 30 décembre 1959 qu'elles seraient définies collégialement par cinq cardinaux, également désignés pour chaque cas par le Préfet.

Dans l'année, 12 décisions ont été ainsi rendues sur Commission pontificale, 62 affaires et 16 recours ont été examinés, 5 avis ont été donnés, 354 exécutions de sentences ecclésiastiques en matière matrimoniale ont été demandées à l'autorité civile (dont 233 fois après nullité prononcée, 121 fois après dispense concédée par le Pape).

Notons que parmi les nombreuses demandes reçues au sujet de l'instruction et la définition de causes par d'autres tribunaux que ceux qui auraient été normalement compétents, un tiers seulement ont été favorablement accueillies (l'*Attività* indique, p. 254, les critères observés en pareil cas).

---

2. — *Sacrée Rote Romaine*

1° *Sentences et décrets.* — Du 1er décembre 1959 au 30 novembre 1960, la Rote a rendu 144 sentences.

Parmi celles-ci figurent 3 sentences interlocutoires, c'est-à-dire terminant des causes incidentes, relatives à une question de compétence dans une affaire contentieuse, à une nullité d'un décret rotal attaqué pour défaut de motivation suffisante, à la connexion de divers chefs de nullité matrimoniale. Parmi les principaux points intéressants exposés en ces diverses occasions, signalons : la portée du principe selon lequel un décret émis par l'Ordinaire ne peut être attaqué par la voie judiciaire, même s'il comporte des dommages qui en découlent ; l'affirmation de la compétence de la Signature Apostolique en cas de plainte en nullité soulevée contre de simples décrets de la Rote à la condition qu'ils aient valeur de décision définitive.

Parmi les 141 sentences définitives, 138 portaient sur des nullités de mariage (dont 67 résolues affirmativement). Dans 18 cas, on a pu demander au Pape la dispense pour non-consommation. Sur les 3 sentences restantes (séparation d'époux ou affaires d'ordre économique) de délicats problèmes ont dû être résolus (par ex. la question de la valeur de la déposition judiciaire d'une personne impubère, question soulevée contre la sentence qui faisait l'objet d'un appel et connexe avec le fond même de l'affaire). Le pourcentage des causes ayant bénéficié de l'assistance judiciaire a été, comme toujours, fort élevé : 50 %.

68 décrets ont été émis pour des affaires de nouvelle proposition de causes, de compétence, d'*habilitas ad agendum*, etc. Mérite une mention spéciale un décret sur le droit d'appel contre une sentence définitive conforme à la sentence précédente dans sa partie dispositive, mais s'en différenciant dans sa motivation. 92 décrets ont mis fin à d'autres affaires, abandonnées pour diverses raisons (péremption, mort des plaideurs, etc.).

2° *Décisions publiées.* — Comme les années précédentes, a été publié le volume se rapportant aux sentences rendues dix ans auparavant (1950). Mais, comme déjà ce fut le cas en 1949, en raison du nombre imposant des décisions c'est seulement un *choix* (les 2/3 environ) qui est ainsi livré à l'étude des canonistes [6].

Nous avons rendu compte précédemment (*Ami*, 1er novembre 1951, p. 657-665) des sentences et des décrets rendus en 1950 : nous renvoyons donc le lecteur à cet article (où sont commentés certains textes particulièrement importants).

Bornons-nous à signaler ici que sur 38 causes matrimoniales résolues affirmativement (nullité reconnue), on a compté 17 cas d'*assistance judiciaire gratuite* (donc plus de 45 %). Sur un total de 43 cas d'assistance judiciaire gratuite, la proportion des sentences affirmatives est donc de près de 40% : *pourcentage deux fois plus élevé que pour les causes* « *payantes* » (lesquelles n'ont compté que 21 sentences affirmatives sur 103 causes).

D'un mot, indiquons que plus des trois-quarts des chefs de nullité matrimoniale invoqués étaient des *vices de consentement* (130 sur 169), et que près de la moitié étaient des défauts de consentement *volontaires* (84).

Sept dispenses ont été demandées au Pape pour *non-consommation.*

Sur les trois sentences rendues en matière non matrimoniale, l'une (21 avril) traitait d'une réparation de dommages, une autre (17 juillet) concernait le remboursement d'une dette en livres turques-or, la troisième (4 octobre) était relative à la situation universitaire de Mgr Belvederi (maintenant décédé) à l'Athénée de la Propagande.

3° *Studio.* — 130 étudiants ont suivi cette année les cours de pratique judiciaire. Ils appartiennent à 36 pays (la France en a fourni seulement deux). 7 diplômes ont été décernés à ceux qui ont satisfait aux épreuves durant les trois ans réglementaires et ont passé avec succès l'examen final.

* *

C) OFFICES

1. — *Chancellerie apostolique*

Elle a rédigé les *Décrétales* de canonisation de S. Grégoire Barbarigo (canonisé par équipollence, mais avec lecture de la Bulle en présence du Pape à St-Jean de Latran) et de S. Jean de Ribéra. A la suite du Consistoire secret du 28 mars, elle a rédigé les billets des nominations cardinalices et les Bulles conférant les nouveaux titres et diaconies (auparavant 11 Bulles avaient élevé des églises romaines à la dignité de titres presbytéraux, par suite de l'augmentation du nombre des princes de l'Eglise).

37 *Constitutions apostoliques* ont érigé des provinces, des diocèses et autres circonscriptions ecclésiastiques. 210 *nominations* ont été également signifiées par Bulle. Au cours de l'année, ont été reçus pour exécution 269 décrets des SS. Congrégations (192 de la Consistoriale, 65 de la Propagande, 12 de l'Orientale) : on n'ignore pas que certains de ces décrets requièrent plusieurs Bulles (pour une nomination d'évêque résidentiel, par exemple, il faut une Bulle pour l'élu, une pour le Métropolitain, une pour le Chapitre cathédral), c'est ainsi que 410 Bulles au total ont été expédiées dans l'année dans une cinquantaine de pays.

34 Evêques nouvellement nommés et présents à Rome ont émis devant le Cardinal Chancelier la profession de foi et le serment antimoderniste.

---

[6] *Tribunal Apostolicum Sacræ Romanæ Rotæ. — Decisiones seu Sententiæ selectæ inter eas quæ anno 1950 prodierunt, cura eiusdem Apostolici Tribunalis editæ.* Vol. XLII, 755 p., 104 sentences sont publiées sur un total de 153 rendues en 1950 (les *Acta Ap. Sedis* de 1951, p. 315-343 en indiquaient 152).

2. — *Daterie apostolique*

Ce dicastère n'a pas donné, pour l'année écoulée, de statistiques précises sur son activité ; il n'a indiqué que les pays où il a eu à conférer des bénéfices réservés au Saint-Siège (can. 261) : exceptionnellement la France n'est pas nommée.

3. — *Chancellerie des Brefs apostoliques*

Ce bureau est la seule section de la Secrétairerie d'Etat qui rende publique son activité. Il a eu à expédier tous les Brefs de nomination des Cardinaux et des Patriarches orientaux pour les Commissions conciliaires ; ceux de nomination ou de transferts des représentants du Saint-Siège et d'érection de nouvelles délégations apostoliques ; ceux de désignation de Patrons célestes, d'autorisation de couronnement de statues ou images mariales, d'élévation d'églises au rang de basiliques mineures (voir ci-dessus à la S. C. des Rites) ; ceux de nomination des autorités des dicastères, des Assistants au trône pontifical, des divers prélats (dont 14 protonotaires *ad instar participantium*), de collation de toutes distinctions chevaleresques, et divers autres (par ex. celui qui a fixé la préséance entre l'abbé de la basilique Ambrosienne et les chanoines de la métropole de Milan). Notons enfin 111 Brefs nommant des Cardinaux protecteurs, 32 qui accordent l'oratoire privé, 6 qui concèdent des indulgences spéciales, enfin 10 qui confèrent des privilèges à certains chapitres.

4. — *Secrétairerie des Brefs aux Princes*

Parmi les Brefs sur lesquels ce bureau a pu donner des indications publiques, relevons-en une trentaine adressés aux Chefs d'Etat et aux Ministres des Affaires étrangères pour accréditer des Nonces et Internonces ou les rappeler, ou pour répondre aux Lettres de créance présentées par de nouveaux diplomates, arrivés au Vatican. Mais d'autres documents latins sont aussi rédigés par cet organisme.

5. — *Secrétairerie des Lettres latines*

Entre les divers documents composés par ce bureau, signalons 7 Lettres désignant des Cardinaux Légats, un bon nombre de Lettres adressées à des Cardinaux ou à des Evêques pour des anniversaires de sacerdoce ou d'épiscopat (75 environ), d'autres pour certaines solennités ou célébrations.

III. — ORGANISMES CHARITABLES

1° *Commission de secours.* — Comme les années précédentes cet organisme a été l'intermédiaire de la charité pontificale auprès des victimes de calamités publiques ou de difficultés spéciales. En 1960, 31.558 demandes ont été examinées, et le nombre des secours distribués a été plus élevé encore : on compte, en effet, 18.643 secours donnés en argent, 9.872 paquets de vêtements, 3.922 colis de vivres. Les bénéficiaires ont été soit des personnes ou des familles pauvres, soit des organismes et des particuliers de Rome, d'Italie ou du monde entier.

2° *Bureau de l'émigration.* — Cet organisme a effectué de nombreuses démarches auprès des autorités compétentes pour éviter la division des familles de travailleurs contraints d'émigrer, pour aider ceux-ci dans leurs difficultés bureaucratiques. La majorité des requêtes se rapportaient à des émigrants aux Etats-Unis (41,2%), les autres étaient relatives au Canada (10,6%), à l'Australie (10,5%), etc. Les Nonciatures et autres représentations pontificales ont évidemment apporté leur collaboration à cette tâche.

3° *Aumônerie apostolique.* — On peut estimer à une moyenne de 110 personnes le nombre de requérants accueillis *chaque jour* par l'Aumônerie. Un bon nombre de démarches (plus de 800) ont été faites en faveurs de chômeurs pour leur procurer du travail. Plusieurs Instituts d'éducation sont, comme nous l'avons expliqué d'autres fois, confiés à la direction de cet organisme. Mentionnons aussi l'important travail de la concession des rescrits de Bénédiction Apostolique (le moment le plus « chargé » de l'année a été, évidemment, la période des Jeux Olympiques).

4° *Œuvre Pontificale d'assistance en Italie.* — La P.O.A. a pour devise : « éduquer, instruire, assister, guérir, récréer », elle comporte 30 délégations régionales et 310 œuvres diocésaines qui exercent leur activité dans 1.991 centres sociaux normaux et 82 centres sociaux communautaires. Le compte rendu sommaire d'activité de cet important organisme ne comprend pas moins de 22 pages (*Attività*, p. 301-322).

Pour ne citer qu'un exemple parmi les multiples théâtres de son action, celui de l'assistance à la jeunesse, signalons qu'en hiver ont été assistés 1.081.750 mineurs en 14.711 centres, et qu'en été on en a dénombré 1.312.589 dans 11.486 colonies (pour ce seul secteur, 89.399 coopérateurs ont été mis à contribution). Nous ne pouvons malheureusement pas consacrer trop de place aux divers services de la P.O.A. : services sociaux, centres missionnaires ; aide aux indigents, au clergé et aux communautés dans le besoin ; assistance aux prisonniers et à leurs familles ; aide aux étrangers ; pieuses unions des bergers, des journaliers agricoles, des pêcheurs, etc. ; service sanitaire ; écoles d'assistantes sociales ; office technique ; publications, etc. Il faut ajouter à cette activité ordinaire celle qui s'est produite à l'occasion de tremblements de terre, inondations, avalanches, etc.

IV. — ORGANISMES CULTURELS, ARTISTIQUES ET SCIENTIFIQUES

1° *Bibliothèque vaticane.* — 1548 chercheurs (de 40 pays) ont travaillé sur 15.236 *codices*, 14.287 volumes du fonds ordinaire et 16.181 volumes des fonds spéciaux. 7 nouveaux manuscrits ont enrichi les collections (dont l'un offert par S. Em. le cardinal Tisserant, et deux offerts par le Pape qui les avait reçus lui-même du général de Gaulle lors de la visite officielle de celui-ci), 3.637 livres nouveaux ont été catalogués à la suite d'achats ou

d'échanges et plus de 30.000 autres ont été reçus par dons ou legs. 127 microfilms de manuscrits et 146 d'imprimés d'autres bibliothèques ont été reçus. 6.256.343 photographies de 10.202 textes ont été exécutées. 212 manuscrits ou livres ont été restaurés par l'atelier spécialisé. Nombreuses ont été les publications scientifiques éditées, spécialement dans la collection « *Studi e testi* ».

Sont entrées dans le médaillier vatican en 1960, 319 pièces (dont 113 en or).

L'école de bibliothéconomie a été fréquentée par 35 étudiants de 9 pays.

2° *Archives secrètes vaticanes.* — Le fonds de la Secrétairerie d'Etat relatif au pontificat de Pie IX a été mis en ordre (on peut considérer comme terminé le travail portant sur les années 1846-1871). On prépare une nouvelle édition du guide pratique (*Sussidi per la consultazione*) publié en 1926. 432 chercheurs, de 33 nations, ont fréquenté les Archives, étudiant 23.240 documents ou dossiers. Le Pape a approuvé les transformations à apporter aux locaux, avec une entrée indépendante, ce qui facilitera encore l'accès des savants. 138.142 microfilms ont été réalisés dans l'année et environ 3.800 photographies ou agrandissements. Plus de 1000 registres ont été reliés. Le fichier bibliographique s'est enrichi d'environ 30.000 fiches analytiques.

Le « Centre de recherches historiques » a procédé à des travaux de recensement des documents pontificaux des pontificats d'Innocent III à Martin V. L' « Association archivistique ecclésiastique » a préparé le Congrès qu'elle doit tenir en 1961. Quant à l'Ecole Vaticane de paléographie et de diplomatique elle a compté 36 étudiants de 8 pays différents. Enfin, notons que les publications des diverses « Ecoles » nationales, éditant des registres ou documents pontificaux figurant aux Archives, ont continué comme les années précédentes (l'*Ecole Française de Rome,* pour sa part, a publié trois volumes relatifs à Alexandre IV, Clément VI et Innocent VI).

3° *Abbaye de St-Jérôme.* — Est en préparation, en collaboration avec des spécialistes anglais et allemands, une édition manuelle de la Vulgate, sous la direction de dom Robert Weber, de Clervaux. Le tome XII de l'*editio maior* de la Vulgate (Sagesse et Sirach) a été préparé pour pouvoir être édité.

4° *Commission pontificale d'archéologie sacrée.* — A la catacombe de Domitille, à la basilique des SS. Nérée et Achillée, aux catacombes de Prétextat, de St-Calixte, d'importants travaux ont été accomplis. Notons particulièrement les intéressantes découvertes réalisées dans la catacombe de Calépode (via Aurelia Antica), l'une des plus anciennes de Rome, où fut enseveli en 222 le pape saint Calixte (jusqu'à ce que son corps soit transféré à Ste-Marie du Transtévère au IXe siècle), et où l'on a retrouvé des traces de la décoration de la tombe.

5° *Académie romaine pontificale d'archéologie.* — De nombreuses communications ont été données (par ex. sur les dernières découvertes faites au *cœmeterium maius,* sur la statue de bronze de S. Pierre dans la basilique vaticane, sur le problème des orantes dans l'art paléochrétien, sur les inscriptions nouvellement découvertes dans la zone du cirque de Néron, et 17 articles ont été publiés dans le volume double XXX-XXXI des *Rendiconti* (1957-58 et 1958-59).

6° *Comité pontifical des sciences historiques.* — Il a été représenté au « Congrès international des Sciences historiques » de Stockholm en août 1960 par plusieurs de ses membres (dont le prof. Le Bras, qui a parlé sur les institutions de la chrétienté médiévale).

7° *Gouvernatorat du Vatican.* — Au premier étage du Palais vatican, on a repeint les salles d'apparat du Cardinal Secrétaire d'Etat ; au deuxième étage, la salle du Consistoire a été complètement remise en état (réfection du pavement de marbre, changement des tapisseries aux armes de S. S. Jean XXIII, canalisations pour conditionnement d'air, etc.) ainsi que les salles voisines, dites « des Faucons » ; dans la bibliothèque privée du Pape on a installé l'imposant lustre en verre travaillé de Murano qu'il a reçu en cadeau. Un bon nombre d'autres travaux ont été exécutés dans la Cité (cour de Sixte V, cour du Belvédère, place de la Monnaie, surélévation du bâtiment des Postes, chauffage du quartier des Suisses, fouilles aux fondations de l'obélisque du cirque de Néron, restauration de la Tour St-Jean à l'ancien observatoire des jardins du Vatican, aménagement des propylées sur la place Pie XII, réfection de la chapelle du palais de Castelgandolfo, etc.). Signalons l'émission d'une nouvelle série de monnaies de S.S. Jean XXIII et de nombreuses émissions de timbres-poste (7 séries).

8° *Musées vaticans.* — Plus de 600.000 visiteurs les ont parcourus dans l'année. Notons seulement la réinstallation du groupe du Laocoon, et l'ouverture de deux salles de « peinture contemporaine » à la Pinacothèque. L'atelier de restauration des fresques a travaillé sur « Le Parnasse » et « la Messe de Bolsène », et a commencé à s'occuper d' « Héliodore chassé du Temple » (on a retrouvé, à cette occasion, des graffiti des lansquenets qui ont occupé ces salles lors du sac de Rome par le connétable de Bourbon en 1527). Parmi les tapisseries restaurées par l'atelier des *Arazzi,* signalons celle qui orne maintenant la bibliothèque privée du Pape, achetée par Mgr Roncalli à Paris durant sa Nonciature.

9° *Commission pontificale centrale pour l'art sacré en Italie.* — Elle a examiné 410 projets d'églises et de maisons paroissiales nouvelles, de reconstructions de lieux de culte endommagés, etc.

10° *Commission pontificale pour les archives ecclésiastiques d'Italie.* — Erigée en personne morale par le Pape, le 29 février 1960, cette Commission a commencé le recensement des archives conservées par les divers organismes, séculiers ou religieux, d'Italie.

11° *Œuvre pontificale pour la préservation de la foi et l'édification de nouvelles églises à Rome.* — 6 églises ou bâtiments religieux ont été ouverts en 1960, 10 étaient en construction, 5 avaient leur dossier en instance auprès des pouvoirs publics, 11 projets étaient à l'étude, 8 achats de terrains ont été conclus. Un gros effort d'évangélisation de

la périphérie de Rome et de l'*Agro romano* a été poursuivi en particulier par l'envoi de prêtres des dicastères ou des collèges ecclésiastiques pour les cérémonies dominicales, les catéchismes, etc. L'Œuvre édite la revue « *Fides* » et de nombreux opuscules apologétiques.

12° *Commission pontificale pour le cinéma, la radio et la télévision.* — D'étroits contacts ont été maintenus ou établis avec les organismes catholiques des divers pays (en 1960, les Philippines et divers pays d'Afrique ont créé leur Bureau national, s'ajoutant aux 45 autres déjà existants) et avec les organismes catholiques internationaux s'occupant soit du cinéma, soit de la radio et de la T. V. La Commission a été représentée aux journées d'études de Vienne en juillet et a envoyé des communications au Congrès de l'UNDA à Rio de Janeiro en août. La filmothèque vaticane, créée par le Pape le 16 novembre 1959, a commencé son activité.

13° *Radio Vatican.* — Un nouvel émetteur à ondes courtes de 100 kw, dû aux catholiques du diocèse de Cologne, le troisième du genre à Santa-Maria-di-Galeria, a été offert par S. Em. le cardinal Frings. En 1960 les émissions ont eu lieu en 29 langues, avec une moyenne de 11 h. 1/2 de transmissions quotidiennes, formant un total de 303 programmes ordinaires par semaine destinés à des pays déterminés, à quoi il faut ajouter dix programmes d'intérêt général (Messe latine et orientale) rosaire, concert du jeudi. Pour la rédaction et la diffusion du « radio-journal » quotidien, des Studios ont été organisés dans l'ancien Musée St-Pierre. 18 radio-messages ont été lancés en 1960 par S. S. Jean XXIII, 13 discours du Pape ont été retransmis à l'occasion de cérémonies. Dans 163 cas la Radio vaticane a été en liaison avec d'autres émetteurs pour diffuser son programme « en direct » ; 150 autres fois elle leur a envoyé un enregistrement. Le secteur « italien » de cet organisme a mis sur pied plusieurs séries de programmes (parmi lesquels le « radio-carême »)[7].

14° *Observatoire pontifical de Castelgandolfo.* — Tant l'Observatoire astronomique que le Laboratoire astrophysique ont continué leurs travaux en coopération avec les autres observatoires du monde. On trouvera dans l'*Attività*, p. 366, la liste des savantes publications éditées en 1960 par les PP. Jésuites qui dirigent ces centres scientifiques.

15° *Librairie Editrice Vaticane.*

a) *Publications liturgiques.* — A la suite de la codification rubricale, ont été publiés des *Folia ad Breviarium Romanum novo rubricarum Codici aptandum*, fiches destinées à être insérées dans les divers tomes du Bréviaire pour permettre une utilisation plus facile des anciens livres. A été également preparée l'édition du *totum* du Bréviaire établie selon la nouvelle réglementation rubricale (*editio typica*, in-12, 11,5×18 cm×2 cm 5, 1536 p.).

Sont en cours d'élaboration les éditions revues du *Missale*, du *Pontificale* (voir *supra* S. Congrégation des Rites) et également du *Rituale*. En outre, l'*Attività* (p. 391) révèle que « sont en cours de rédaction deux importantes publications : la nouvelle édition typique des *Decreta authentica* et le *Cæremoniale romanum*, qui contiendra l'ensemble des cérémonies des fonctions ecclésiastiques ».

b) *Annuario pontificio.* — La situation de l'Eglise catholique à la fin de 1960 est exposée dans cet annuaire pour 1961, publié par les soins de la Secrétairerie d'Etat. Orné d'un portrait et du blason en couleurs de S. S. Jean XXIII, ce répertoire officiel donne la liste et les armoiries de tous les Papes ; la composition du Sacré-Collège (avec les blasons cardinalices) ; la liste des Sièges épiscopaux résidentiels et titulaires, les vicariats et préfectures apostoliques, avec les noms et adresses des Ordinaires, des Vicaires généraux et d'abondantes statistiques religieuses ; la nomenclature de tous les Ordres, Congrégations, Sociétés et Instituts masculins de droit pontifical ; la composition des dicastères de la Curie romaine, de la Chapelle et de la Famille pontificales ; l'organisation de l'Etat du Vatican et du Vicariat de Rome ; la liste des Institutions culturelles de Rome ; la composition des Commissions préparatoires au Concile ; la liste des prélats ; le catalogue des Instituts religieux féminins de droit pontifical ; des statistiques intéressantes concernant les circonscriptions ecclésiastiques et particulièrement leur distribution géographique ; la liste des noms latins « de Curie » des différents sièges épiscopaux et des Instituts religieux ; un exposé historique sur chacune des Institutions vaticanes[8]; enfin un index des noms de personnes, et deux tables (alphabétique et analytique) des matières terminent ce précieux et élégant recueil, dont la consultation est facilitée par des onglets.

On y verra qu'à la fin de 1960 on comptait 15 patriarcats (dont 5 titulaires) ; parmi les sièges résidentiels : 335 sièges métropolitains, 41 archevêchés sans province (dont Marseille), 1368 évêchés ; 882 sièges titulaires ; 88 Prélatures ou Abbayes *nullius* ; 10 administrations apostoliques ; 18 circonscriptions orientales avec juridiction personnelle et territoriale ; 158 Vicariats et 123 Préfectures Apostoliques ; 6 Missions et districts *sui iuris.*

c) *Actes du Synode de Rome.* — Les constitutions synodales ont été publiées en un imposant volume intitulé *Prima Romana Synodus.* Il s'ouvre par le chirographe par lequel S. S. Jean XXIII avait convoqué le synode à St-Jean-de-Latran le 24 janvier 1960. Vient ensuite la Constitution apostolique *Sollicitudo omnium Ecclesiarum* qui a promulgué les présents statuts et les a rendus obligatoires à partir du 1er novembre 1960.

Après les *Normæ prœviæ* (18 articles) donnant des principes généraux sur la portée et l'interprétation de ces lois et sur la Curie diocésaine (Vicariat), vient le

[7] Signalons dès maintenant qu'en février 1961 Radio Vatican a célébré son 30e anniversaire et rappelons que les fort intéressantes émissions françaises, dirigées par le R. P. Lucas, S. J. (qui a succédé au R. P. Ulrich, S. J.), ont lieu chaque jour à 15 h. 30 (radio-journal) et 20 h. 15 (causeries variées, répétées le lendemain à 12 h. 45).

[8] Pour alléger le volume, cette année, ces données n'ont été imprimées qu'en italien, mais on peut demander à la Librairie vaticane le livret en français, anglais, allemand, espagnol ou portugais qui en donnera la traduction.

livre I[er], *De personis.* (1[re] partie : *Le clergé romain*, art. 19-158, traitant des droits et devoirs du clergé, ainsi que des chapitres, curés, vicaires, recteurs, chapelains et aumôniers d'action catholique. — 2[e] partie : *Les religieux*, art. 169-207. — 3[e] partie : *Les laïcs*, art. 208-220).

Le II[e] livre s'intitule *De pastorali actione*, ce qui indique déjà la tonalité de cette législation, et sa 1[re] partie traite du magistère ecclésiastique, de ses diverses formes et plus spécialement de l'éducation de la jeunesse (art. 221-362) ; — la 2[e] partie concerne les *sacrements* (art. 363-521) ; — la 3[e] regarde la *vie liturgique* (art. 522-627) ; — la 4[e], *l'action catholique* (art. 628-709).

Enfin le III[e] livre traite *De bonis ecclesiasticis* (art. 710-755).

On a opportunément joint aux textes juridiques les six discours du Pape prononcés au cours ou à l'occasion du Synode, ainsi que l'allocution du jour de sa promulgation. Les actes mêmes du Synode (p. 522-552) terminent le volume. Une table indique la suite des subdivisions de chacune des parties. Un autre index donne la liste alphabético-analytique des sujets traités. Un portrait en couleurs de S. S. Jean XXIII et une carte du diocèse de Rome ornent ce livre de 622 pages magnifiquement édité et dont il est superflu de rappeler, une fois de plus, l'intérêt.

d) *Discours et radiomessages du Saint-Père.* — Après avoir publié la substantielle collection des vingt volumes (un par année de pontificat) des *Discorsi e radiomessaggi* de Pie XII (dont on prépare l'Index général, destiné à remplacer l'Index partiel concernant les 15 premiers volumes), qui resteront un monument doctrinal et pastoral témoignant de l'exceptionnel *ministerium verbi* exercé par ce Pontife, la Librairie vaticane a édité en 1960 le tome I des *Discorsi, messaggi, colloqui del Santo Padre Giovanni XXIII*, correspondant à la première année du pontificat (28 oct. 1958 - 28 octobre 1959).

C'est un fort volume de 905 pages, édité sous couverture laquée et sur excellent papier, avec une typographie fort claire. Les discours (soit dans leur teneur authentique, soit dans un compte rendu fidèle, selon qu'il s'agissait de textes préparés ou improvisés) sont donnés, comme dans les recueils relatifs au Pape précédent, selon l'ordre chronologique, mais un index des sujets, qui ouvre le volume, permet de retrouver immédiatement les paroles adressées à de hautes personnalités de l'Eglise (par exemple lors de grandes cérémonies), les radiomessages, les panégyriques, les mots de bienvenue à d'illustres visiteurs, les allocutions à divers groupements ecclésiastiques ou d'action catholique, à des pèlerinages, à des congrès, etc. Un appendice ajoute les Encycliques publiées durant cette période et quelques documents écrits d'une particulière importance. On ne saurait trop recommander à nos lecteurs cette collection qui commence, en souhaitant qu'elle compte de nombreux volumes.

e) *Le « Pio XII » du cardinal Tardini*, également publié à la Librairie vaticane,

Elégant volume, illustré de plusieurs photographies en couleurs et de reproductions de documents, il donne la conférence qu'avait prononcée, en présence du Saint-Père, le 20 octobre 1959, S. Em. le cardinal Tardini ; on y trouvera également (p. 101-168) 85 notes documentaires d'un extrême intérêt : par ex. à la note 76, p. 162-165, on verra pourquoi Pie XII n'admettait pas la formule « *inconditional surrender* » lancée par les Alliés à la conférence de Casablanca de janvier 1943, car elle ne cadrait pas avec les divers points de sa ligne de conduite, rappelés clairement par le cardinal Tardini : ce simple exemple suffirait à indiquer avec quel profit on lit ces précisions, que seul le collaborateur le plus direct de Pie XII pouvait donner.

f) *Le Vatican et la guerre.* — Sur l'attitude du Saint-Siège durant le début du dernier conflit, le même Editeur vatican a publié, nous rappelle l'*Attività*, un petit volume de Mgr Alberto Giovannetti, *Il Vaticano e la guerra* (1939-1940).

Il va du début de la guerre jusqu'au message de Noël 1940, rappelant les interventions de Pie XII pour empêcher le conflit, son action pour la défense du droit, ses efforts pour éviter l'entrée en guerre de l'Italie. Un tableau chronologique et un index, alphabétique et analytique à la fois, permettent de retrouver les événements décrits et leurs acteurs : première publication illustrant de façon particulièrement documentée, les initiatives prises par la Papauté en une période douloureuse de l'histoire récente de l'humanité, où il était réservé à Pie XII, comme il l'a dit lui-même à Noël 1945, de « reconduire, par une action patiente et on peut presque dire exténuante, l'humanité sur les sentiers de la paix ». Espérons que d'autres recueils de ce genre suivront prochainement.

V. — RAPPORTS AVES LES ETATS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

a) *Rapports diplomatiques.* Bien que l'*Attività... nel 1960* ne rende pas compte de la tâche accomplie par le ministère des relations extérieures du Vatican (S. Congrégation pour les Affaires ecclésiastiques extraordinaires), nous pouvons donner au moins un tableau des relations officielles du Saint-Siège avec les Etats, d'après l'*Annuario pontificio* et la *Liste du Corps diplomatique* (accrédité au Vatican) publiée chaque année.

Actuellement 48 pays accréditent un représentant auprès du Chef de l'Eglise catholique. On compte, en effet, au Vatican 35 Ambassades, 11 Légations et 2 « Gérances d'Affaires » (ces deux dernières sont celles de Pologne et de Lithuanie, dont les titulaires, en fonctions dès avant la guerre, n'ont évidemment pas pu, lors de l'avènement de S. S. Jean XXIII, présenter de nouvelles Lettres de créance, par suite de la situation politique de leur Patrie ; ils n'ont donc pas pu figurer, comme sous le pontificat de Pie XII, en tant qu'ambassadeur de Pologne ou ministre de Lithuanie).

Les *Ambassades* sont celles d'Allemagne (Fédérale), Argentine, Autriche, Belgique, Bolivie (actuellement sans titulaire), Brésil, Chili, Chine (nation.), Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Espagne, Equateur, France, Guatémala, Haïti, Hollande, Honduras, Iran, Irlande, Italie, Japon, Liban, Luxembourg, Panama (gérée par un « Attaché »), Paraguay, Pérou, Portugal, Philippines, République Arabe Unie, République Dominicaine, Turquie, Uruguay et Vénézuéla.

Les *Légations* sont celles d'Ethiopie, Finlande (actuellement sans titulaire), Grande-Bretagne, Inde, Indonésie (représentée par un chargé d'affaires *ad interim*), Libéria, Monaco, Nicaragua, Ordre Souverain de Malte, Pakistan et Saint-Marin.

L'actuel doyen du Corps diplomatique est l'Ambassadeur d'Autriche, en poste depuis 1952. Le

représentant de la France, baron Guy de La Tournelle, est en fonction depuis le 7 octobre 1959 (dans la liste des préséances il figure au 21e rang). Le plus ancien des Ministres accrédités est celui de la République de Saint-Marin (janvier 1939).

Pour tous les pays ci-dessus énumérés est en vigueur le principe de la « réciprocité diplomatique », en ce sens que le Saint-Siège a un Nonce (avec rang d'ambassadeur et même de doyen du Corps diplomatique) ou un Internonce (avec rang de Ministre plénipotentiaire) dans ces pays. Mais on sait, d'une part, que la Suisse, bien que n'étant pas représentée au Vatican, reçoit un Nonce à Berne, et, d'autre part, que la Grande-Bretagne et la Finlande, quoiqu'ayant une Légation près le Saint-Siège ne reconnaissent pas de caractère diplomatique au Délégué du Pape. Il faut également remarquer que ni Monaco ni Saint-Marin — mais pour des raisons tout autres — n'accueillent de représentant diplomatique du Saint-Siège. Quant à l'Ordre Souverain de Malte, Jean XXIII a désigné auprès de lui un Légat en la personne de S. Em. le cardinal Giobbe.

Plusieurs diplomates accrédités auprès du Saint-Siège sont également en poste ailleurs (le Saint-Siège n'accepte jamais, toutefois, qu'ils soient également accrédités auprès du Président de la République Italienne). Ainsi le Ministère d'El Salvador est accrédité et réside à Madrid ; celui du Honduras à Londres ; celui de l'Inde à Berne ; ceux du Libéria et du Pakistan à Paris. On peut, du reste, noter de la même façon que le Nonce en Belgique exerce les mêmes fonctions au Luxembourg ; le Nonce au Guatémala, en El Salvador et le Nonce en Honduras, au Nicaragua.

Quelques noms figurent toujours sur la liste des pays en relations, mais malheureusement sans mentions de titulaires au Vatican, pour des raisons facilement compréhensibles : Hongrie, Roumanie, Tchécoslovaquie. De même restent en blanc sur le catalogue des représentations vaticanes à l'étranger celles d'Esthonie et de Lettonie. Un cas particulier est celui de la Yougoslavie : bien que les relations diplomatiques soient rompues entre les deux puissances, on n'exclut pas l'éventualité, dans un avenir plus ou moins éloigné, de la nomination par le Saint-Siège d'un Délégué Apostolique à Belgrade. Quant aux Etats-Unis, ils n'ont même plus le « Représentant personnel » du Président auprès du Pape comme ce fut le cas durant la guerre et jusqu'en 1950.

D'autres grands pays, comme le Mexique, le Canada, l'Australie, n'ont pas — pour des raisons diverses — de représentant diplomatique au Vatican. Il en est de même pour les jeunes Etats d'Afrique. Mais, dans tous ces pays, comme du reste aux Etats-Unis, le St-Siège est en contact au moins officieux avec les autorités civiles par l'intermédiaire des Délégués Apostoliques, lesquels, bien que dépourvus de caractère diplomatique, exercent un rôle de liaison très efficace (il arrive même qu'on leur reconnaisse certaines immunités diplomatiques) et préparent souvent l'établissement, à plus ou moins longue échéance, de rapports plus officiels [9]. En ces matières, le Saint-Siège, fort de sa longue expérience, a coutume de laisser faire le temps...

[9] Nous nous permettons de renvoyer le lecteur que cela intéresse à nos articles *Corps diplomatique, Délégués apostoliques, Diplomatie vaticane, Immunités diplomatiques*, etc. de l'encyclopédie *Catholicisme.*

b) *Congrès internationaux.* — L'*Attività* (p. 405-413) consacre un long compte rendu à la participation de représentants du Saint-Siège à des solennités ou à des congrès internationaux ou à des mesures à résonance internationale (parmi ces dernières notons celle qui commence la liste, à savoir la loi de la Cité du Vatican du 12 janvier sur les « droits d'auteur » revendiqués pour les publications du Saint-Siège ou de l'Etat du Vatican). Au total 71 manifestations sont recensées avec l'indication ou de la mesure adoptée à cette occasion par le Saint-Siège, ou du nom du représentant pontifical. A ce sujet, nous ne pouvons que renvoyer à la conférence prononcée par S. Exc. Mgr Bertoli, Nonce Apostolique en France, à l'Académie diplomatique internationale, le 15 novembre 1960, sur « *Le Saint-Siège et l'essor des organisations internationales* [10] : on y verra que le Saint-Siège participe à ces diverses réunions, non pas « pour s'immiscer en des tâches qui appartiennent en propre à l'ordre temporel », mais pour apporter à toutes les entreprises qui œuvrent pour une meilleure entente entre les peuples « un concours spirituel qui doit leur permettre de s'accomplir conformément aux vrais besoins de l'homme, envisagés à la lumière de l'idéal chrétien ».

M. Noirot.

[10] L'*Osservatore romano* du 14 décembre 1960 en a publié une traduction italienne ; voir le texte original français dans la *Documentation catholique* du 5 février 1961, col. 175-179. Cf. également l'allocution de Mgr le Nonce à la messe de l'UNESCO le 14 novembre 1960, dans la *Doc. cath.*, 5 févr. 1961, col. 179-182.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

MESSE DE BINAGE LE SOIR EN FAVEUR D'UNE COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE

Q. — Une communauté religieuse est établie dans un couvent assez isolé de toute agglomération. Il y a là une trentaine de sœurs, dont certaines sont infirmes ou âgées. Malgré son désir, l'Evêque du diocèse n'a pu donner à cette communauté un aumônier résidant, par suite de la pénurie de prêtres ; par ailleurs la maison, assez dépourvue de ressources ne serait guère à même de faire subsister un prêtre à demeure.

Du fait de cette situation, les religieuses sont le plus souvent privées de la messe quotidienne ; le dimanche, c'est un prêtre du voisinage qui assure cette messe moyennant un binage.

L'embarras de la Supérieure est grand en raison de la privation de messe et de communion presque tous les jours de la semaine. L'embarras de l'Ordinaire n'est pas moindre, vu l'impossibilité où il se trouve de procurer un prêtre résidant à cette communauté. Après bien des recherches, on a fini par découvrir un curé des environs, qui, grâce à sa voiture, accepterait de venir célébrer une messe de *binage* le *soir* (il ne peut le faire le matin, en raison des devoirs de sa charge). Pour cela il lui faudrait une double permission : celle de biner en semaine ; et celle de célébrer le soir en

faveur de cette seule communauté (il n'y aura pas d'autre assistant venu du dehors).

Est-ce possible ? Et peut-on espérer obtenir cette double autorisation dans le cas présent ?

R. — Le cas exposé par notre correspondant est évidemment douloureux. Il n'est malheureusement pas unique, si nous en croyons d'autres consultations qui nous sont parvenues et qui rendent un son analogue, avec ici ou là quelques nuances. Nous répondrons donc par le moyen de la Revue, pensant que la solution pourra fournir à d'autres au moins une orientation dans des cas similaires.

1. — La première question à étudier — et c'est la plus grave, — est celle du binage *en semaine*. Le droit général (can. 806) est assez strict en ce qui concerne la célébration de plusieurs messes le même jour. En dehors de la fête de Noël et du jour de la Commémoraison des défunts (2 novembre) aucun prêtre n'est autorisé à biner sans un indult du Saint-Siège ou la permission de l'Ordinaire. Or l'Ordinaire ne peut autoriser la célébration de plusieurs messes que si, en raison de la pénurie de prêtres, il jugeait prudemment qu'une portion notable de fidèles ne pourrait satisfaire au *précepte* de la messe un dimanche ou une fête d'obligation. Mais il ne peut autoriser le même prêtre à célébrer plus de deux messes.

La discipline du Code a subi depuis une quarantaine d'années des adoucissements non négligeables sur ce point. Ce n'est pas que les pouvoirs « *ordinaires* » des Evêques aient été accrus ; mais des indults leur sont accordés, qui leur permettent d'autoriser le binage (et même le trinage) au-delà des limites tracées par le droit général [1]. Nous ne pouvons en donner le détail, car les concessions sont variables d'un diocèse à l'autre, et elles sont plus larges encore dans les territoires de mission.

Qu'il nous suffise de dire, pour le cas qui nous occupe, que le Saint-Siège a accordé, pour des causes spéciales, la faculté de biner même en dehors des fêtes de précepte. On signale des concessions de ce genre dès avant la guerre 1939-1945 [2]. Aujourd'hui les indults accordant l'autorisation de binage dans deux paroisses différentes les premiers vendredis de chaque mois, sont devenus courants. Nombre de diocèses ont obtenu la même faveur pour la célébration des messes de mariage ou de funérailles, même en semaine, etc.

Pour en revenir au cas qui nous est proposé, il nous semble que, vu les circonstances, un indult pourrait être demandé (soit à la S. C. du Concile, soit, *de péférence*, à la S. C. des Religieux) pour obtenir la permission de biner, même en semaine, en faveur de cette Communauté. Il s'agit en effet : 1° d'un couvent isolé et éloigné de tout centre de culte : la S. C. de la Propagande (31 juillet 1851) avait considéré jadis que « une demi-lieue » (environ 2 km) était une distance suffisante pour légitimer le binage. Une réponse de la S. C. du Concile à l'évêque de Langres (12 janvier 1847) avait approuvé une distance de « un mille » (environ 1 km 500). 2° Ce couvent est composé d'une *trentaine* de religieuses, dont certaines sont âgées et infirmes ; elles ne peuvent donc se déplacer facilement. Or on sait que les documents du Saint-Siège, — tout en s'abstenant de fixer d'autorité un nombre déterminé d'assistants, — *indiquent* qu'il suffit, pour autoriser le binage qu'environ une *vingtaine* de personnes [3] soient dans l'impossibilité d'assister à la messe. 3° Sans doute les réponses des dicastères romains n'envisageaient que les cas où la messe était « d'obligation » (un dimanche ou fête « de précepte ») ; mais, dans cette hypothèse, c'est l'*évêque* qui, aujourd'hui, a capacité d'autoriser le binage. S'agissant d'une permission à accorder par le Saint-Siège, celle-ci peut être étendue même aux féries de la semaine et aux fêtes qui ne sont pas de précepte.

Le seul problème qui reste à résoudre est donc celui-ci : le Saint-Siège, qui a le pouvoir d'accorder le binage en semaine, l'accordera-t-il en faveur du couvent en question ? Peut-on adresser une demande en ce sens avec quelque chance de succès ?

A considérer la jurisprudence suivie aujourd'hui par la Curie romaine, il semble que l'on puisse, sans témérité, répondre par l'affirmative. Si des indults sont obtenus pour assurer, même par un binage, les messes de mariage ou celles des funérailles, il apparaît que la cause de ces religieuses isolées soit tout aussi digne d'attention :

— *a*) D'une façon générale, il y va de l'intérêt spirituel de la communauté, pour laquelle la messe et la communion quotidiennes constituent les soutiens les plus efficaces de la vie surnaturelle.

— *b*) A supposer même qu'il ne s'agisse pas d'un couvent astreint à l'office choral (et pour lequel la messe conventuelle serait une obligation « autant que faire se peut », *quoad fieri potest, in religionibus mulierum*, can. 610), il reste que le canon 595 fait un devoir aux Supérieures de

[1] Rien n'a été modifié quant aux pénalités qui frappent le prêtre qui « oserait » célébrer plusieurs messes le même jour. L'Ordinaire doit le frapper de suspense *a celebratione missæ* pour un temps déterminé. Il s'agit donc d'une « peine vindicative » (non d'une censure) qui est *ferendæ sententiæ*. A cause du mot *præsumpserit* contenu dans la loi (can. 2321), le coupable ne pourra être puni que s'il a agi avec une pleine responsabilité (can. 2229).

[2] On signale des indults obtenus vers 1934-1935. Des demandes avaient été formulées au XIXe siècle pour obtenir l'autorisation de biner « les jours de fête *supprimées* ». La S. C. du Concile avait répondu tantôt par un refus, tantôt par une faveur ; par ex. à l'Evêque de Strasbourg, pour le jour de la Circoncision (17 sept. 1859), bien que cette fête ne fût pas d'obligation en France, en vertu du Concordat.

[3] C'est le chiffre *moyen* qui avait été retenu par les auteurs, en l'absence de détermination *précise* par l'autorité. En réalité, la première réponse donnée par le St-Office, le 28 janvier 1688 regardait comme *insuffisant* le chiffre de 15 ou 20 personnes (sans spécifier pour autant le nombre d'assistants *requis* pour légitimer le binage). Le 13 mars 1828, le pape Léon XII écrivait à l'évêque de Saint-Louis des Etats-Unis qu'il considérait comme une raison valable pour autoriser le binage, le fait que 30 à 50 personnes ne puissent assister à la messe. Une réponse de la S. C. du Concile à l'évêque de Langres (12 janvier 1847) réduisit ce nombre à 20 personnes. (Il est vrai qu'à cette question de présences s'ajoutait le fait de l'éloignement de « un mille » (1 km 500) de l'église paroissiale). La Propagande alla plus loin encore, en acceptant, dès 1668, que le binage fût autorisé en faveur de 10 à 12 esclaves africains. (Cfr. *Instr. Prop. Fide*, 24 mai 1870, § 3 ; *Acta Sanctæ Sedis*, t. VI, p. 546).

veiller à ce que toutes les religieuses assistent chaque jour à la sainte Messe et s'approchent librement — et même quotidiennement — de la sainte Table [4].

— *c*) Les circonstances particulières dans lesquelles se trouve le couvent (éloignement de toute église, âge ou état de santé de certaines sœurs) semblent bien militer en faveur de l'octroi d'un indult de binage.

En fait, de tels indults ont déjà été accordés par l'intermédiaire de la S. C. des Religieux. La revue *Palestra del Clero* (1er mai 1961, n° 9, p. 510) nous fait connaître qu'une semblable faveur a été accordée à une maison religieuse d'Italie, qui se trouvait dans une situation analogue.

2. — La solution du second problème, à savoir : l'autorisation d'*une messe le soir*, semble bien être du ressort de l'Ordinaire, sans qu'un recours au Saint-Siège soit nécessaire. En effet, le *Motu proprio* de Pie XII « Sacram Communionem » (19 mars 1957) a étendu les facultés antérieurement octroyées aux Ordinaires des lieux pour autoriser les messes du soir. Ces Ordinaires (mais non les Vicaires généraux sans mandat spécial) sont habilités à permettre ces messes *horis postmeridianis :* *a*) pour le bien spirituel d'une partie notable des fidèles ; *b*) dans les limites de leur territoire ; *c*) n'importe quel jour de l'année (et pas seulement le dimanche ou les jours de fête) ; *d*) au sujet de l'*heure-limite* de ces messes, *le Motu proprio* de 1957 est muet, aussi bien pour le *terminus a quo* que pour le *terminus ad quem*, alors que la Constitution de 1953 (*Christus Dominus*) ne permettait pas de commencer la messe avant 16 heures [5]. Par suite de cette absence de précision dans le *Motu proprio* « Sacram Communionem », un certain flottement s'est manifesté chez les commentateurs : certains (comme Regatillo, Jorio, Ruddy, ainsi que l'auteur anonyme de l'article paru dans *Monitor eccl.*, 1957, p. 198) ont soutenu qu'il n'y avait plus désormais de limitation d'horaire au point de départ et que l'Ordinaire pouvait autoriser des messes dans l'après-midi, *même avant 16 heures*, — attendu que, selon le titre même du *Motu proprio*, « les indults antérieurs sont étendus ». Un petit nombre d'auteurs cependant ont prétendu que le document de 1957 n'avait rien changé aux règles promulguées en 1933, qui interdisaient de commencer la messe avant 16 heures. Ils font état, pour étayer leur opinion, d'une réponse de la S. C. des Rites, adressée à l'archevêque de Gênes en date du 21 janvier 1957, selon laquelle les normes fixées par la Constitution *Christus Dominus* (1953) concernant l'heure des messes du soir, restent en vigueur. Mais on fait remarquer : *a*) que cette réponse ne fut jamais promulguée aux *Acta* ; *b*) qu'elle est *antérieure* au *Motu proprio* (daté du 19 mars), qui, en général, a étendu la discipline précédente et constitue la discipline nouvelle ; *c*) enfin, à l'expression *horis vespertinis* employée par la Constitution de 1953, le *Motu proprio* a substitué les mots : *horis postmeridianis*, qui semblent bien indiquer qu'on n'est pas obligé d'attendre les heures « du soir » (*vesper*), mais que la célébration peut avoir lieu dès les heures qui suivent le milieu du jour (*postmeridianis*, dans « l'après-midi »).

En revanche, on pourrait dire que ces heures « postméridiennes » ne s'étendent pas jusqu'à la *nuit* proprement dite, qui commence une heure ou deux après le coucher du soleil. Mais en dehors des messes du Jeudi Saint et du Vendredi Saint, comme aussi de la Vigile pascale, — dont les horaires ont été fixés par l'*Ordo* de la Semaine Sainte (1er février 1957), — une raison sérieuse ou une cause publique pourrait justifier la permission de l'Ordinaire de célébrer une messe même après neuf heures du soir. Pareille éventualité ne semble d'ailleurs pas à être envisagée, sinon pour une circonstance exceptionnelle, dans le cas qui nous occupe.

Ainsi donc, moyennant un indult du Saint-Siège pour le binage, — avec l'autorisation de l'évêque (ou de celui qui tient sa place en cas de vacance du siège), — et grâce au dévouement d'un curé du voisinage, il apparaît qu'il sera possible de pourvoir au « bien spirituel » d'une portion non négligeable [6] et particulièrement intéressante du troupeau du Christ.

A. Bride.

[4] Ajoutons que la Messe quotidienne, — sinon la Communion, — fait l'objet d'un article spécial dans la plupart des Constitutions. Quand la Congrégation ou l'Institut est de « droit pontifical », ces Constitutions ont valeur de loi pontificale, dont le Saint-Siège seul peut dispenser.

[5] En revanche, aucune limite n'était posée par la Constitution *Christus Dominus* quant à la célébration à une *heure tardive* dans la soirée. Dans le commentaire que nous en avions fait à cette époque (*Ami*, 2 avril 1953, p. 212), nous disions qu'il ne nous semblait pas que l'Ordinaire allât à l'encontre du texte pontifical, en autorisant une célébration même à 23 heures (pourvu que la messe, — ou du moins la communion, — fût terminée avant minuit) ; mais nous avions souligné les conditions exigées par la Constitution et l'Instruction du Saint-Office : solennités attirant un grand concours du peuple, ou au moins messe en faveur de certaines catégories de fidèles.

Le *Motu proprio* de 1957 (*Sacram Communionem*) n'a pas renouvelé ces exigences, ni formulé aucune limitation quant à l'horaire des messes de l'après-midi.

[6] Nous n'avons pas insisté sur cette condition de la *pars notabilis christifidelium* (exigée par le *Motu proprio* de 1957), attendu qu'il s'agit d'une communauté d'une *trentaine* de sœurs. Cette expression *pars notabilis fidelium* est exactement celle qu'emploie le canon 806, § 2, pour que l'Ordinaire soit habilité à permettre le binage.

Dans l'un et l'autre cas, le législateur s'est abstenu de donner un chiffre : c'est donc qu'il laisse à l'Ordinaire une certaine marge d'appréciation. Nous avons dit que, pour le binage, le nombre de présences requises évolue, selon la doctrine commune, autour d'une *vingtaine*. Ce chiffre pourra donc être retenu comme une « base » pour les messes du soir.

Mais nous pensons que les *circonstances* doivent aussi être pesées. Dans le cas présent : l'éloignement de tout lieu de culte, l'âge et l'infirmité de certains sujets, leur qualité de « religieuses », pourraient, à notre avis, légitimer une messe du soir, même pour un nombre inférieur de participantes.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

H. CORNELIS, O.P. et A. LEONARD, O.P. — **La Gnose éternelle.** — In-8, 120 p., 3,50 NF. — Paris, Fayard, 1961.

Ce petit volume est un des meilleurs sur cette question difficile de la Gnose. Il a pour auteurs le Père H. Cornélis, professeur à l'Université catholique de Nimègue, et le P. A. Léonard, professeur au Collège de la Sarte. Leur ouvrage constitue vraiment une synthèse historique et critique de la tradition gnostique. Après une définition précise du Gnosticisme et une esquisse de l'histoire de ce germe gnostique isolé ou inoculé au Christianisme, les auteurs confrontent la Gnose avec la foi chrétienne et concluent avec saint Augustin que si la Gnose peut exercer une certaine séduction malsaine, son succès coïncide toujours avec les périodes de désarroi intellectuel et moral ; elle est une régression.

Le chap. I[er] résume ce que les auteurs des premiers siècles de l'Eglise nous avaient appris de la gnose vulgaire et de la gnose savante, il réunit ces deux courants en une définition plus générale et conclut (p. 22) que la Gnose est un enseignement secret de nature religieuse qui promet un salut. Ce salut est procuré par la connaissance de soi comme étranger au monde de l'expérience quotidienne et éprouvé comme une opprimante fatalité.

La Gnose est un effort de la pensée religieuse pour donner aux mystères une explication philosophique plus profonde que celle de la foi. Le point de départ se trouve dans ces deux principes : 1° Une idée de Dieu très élevée et traduite dans deux expressions qui indiquent son éloignement infini de la nature et des êtres matériels : le grand « silence » et l' « abîme ». — 2° Dès lors, la matière est conçue comme mauvaise, surtout à cause de ses effets sur l'homme qui s'y attache et qu'elle corrompt en l'éloignant de Dieu. De là deux problèmes : Quelle est l'origine du monde et de la matière ? Un Dieu parfait a-t-il pu créer un être de soi mauvais ? Quelle est l'origine du mal dans le monde et dans l'homme ? N'est-il pas mis par Dieu dans la nature elle-même et l'homme peut-il s'en délivrer ?

A ces deux problèmes la foi chrétienne apportait sa solution : 1° Le monde a été créé par Dieu « *ex nihilo* » ; 2° le mal a été introduit dans l'œuvre de Dieu par l'abus de la liberté donnée à l'homme, il est d'origine créée et non supérieure. Le gnosticisme, qui connaissait ces deux solutions, les a trouvées trop simplistes et en a cherché une autre plus savante. Les innombrables systèmes ont tous ceci de commun : ils imaginent entre Dieu et la matière une série d'intermédiaires qui ménagent la transition entre l'Etre parfait et les êtres créés et permettent ainsi à l'homme de remonter jusqu'à Dieu. Les êtres intermédiaires entre Dieu et la matière éternelle, des « éons », deviennent moins parfaits à mesure qu'ils s'éloignent de Dieu. Il reste cependant dans l'homme un germe divin. La rédemption aura pour but de délivrer cet élément divin et le salut s'obtiendra, non par les mérites du Sauveur, mais par la gnose dont on lui attribue la révélation.

Quelle est l'origine de la Gnose ? Il y eut une prégnose qui se rattache à un dualisme qui a déferlé sur la culture antique au cours du I[er] siècle av. J.-C. On en distingue des traces dans l'Iranisme [1], mais nos auteurs envisagent plutôt la Palestine comme le berceau probable du mouvement gnostique. Certains écrits de Qumrân et de milieux judéo-chrétiens sembleraient leur donner raison sur ce point. Les écrits découverts à Khénoboskion en Egypte et qui ont dû être cachés vers le début du IV[e] siècle, montrent bien que la tradition gnostique s'était maintenue dans la vallée du Nil.

Au Moyen Age on distinguera dans le Catharisme un double mouvement, un courant plus pratique, celui des « patarins » [2], propre aux couches populaires, en réaction contre la hiérarchie et le culte catholique, l'autre plus doctrinaire qui a l'oreille de l'aristocratie.

En plein XX[e] siècle, R. Guénon (1886-1951) a imaginé une gnose intellectuelle qui a réuni un certain nombre de partisans. L'idée fondamentale serait celle d'une tradition primordiale, origine de toutes les religions dont les philosophies ne sont qu'une expression partielle et dégradée. Les religions constituées ne sont qu'une dégradation de la tradition authentique. Pour ce qui regarde le Catholicisme, il a perdu conscience du dépôt qu'il portait, il est tombé dans l'exotérisme. Ce sera donc la mission de quelques esprits d'élite de retrouver le sens originel du Christianisme : non pas une religion institutionnelle et historique, mais un ésotérisme chrétien qui garde quelque chose de la tradition primordiale.

Guénon est mort en 1951, faisant profession de l'Islam ; c'était vraiment une apostasie [3].

Robert FLACELIERE. — **La vie quotidienne en Grèce au siècle de Périclès.** — In-8 de 368 p., 8,50 NF. — Paris, Hachette, 1959.

Les ouvrages de l'auteur sur Plutarque font autorité et sa traduction d'Homère est partout connue et estimée. On ne pouvait donc choisir un meilleur savant pour nous donner de la Grèce et de la vie quotidienne au siècle de Périclès une image plus vraie. Si, pour beaucoup il n'y a qu'une Athènes idéale — Taine imaginait volontiers ses fêtes comme un concours de beauté où il n'y aurait jamais eu que des Vénus de Milo — la réalité est plus modeste. La ville basse d'Athènes n'avait que des ruelles malodorantes et des maisons médiocres, sans beauté architecturale. Le peuple qui se réunissait sur l'Agora n'avait qu'une hygiène sommaire et mourait de paludisme ou de tuberculose.

Cependant Socrate était Athénien. Ce peuple était sobre, dur au travail et courageux sur les champs de bataille. La morale des sages de Delphes ou des stoïciens est supérieure à toutes les morales antiques. Ces gens qui vivaient dans la boue, ont édifié le Parthénon. On a tendance à considérer les Grecs comme des rationalistes, et certains de leurs philosophes ont soumis leurs traditions religieuses à une critique aiguë et corrosive. Cependant le peuple grec, dans son ensemble, était pénétré du sentiment du sacré que le mot *thambos* caractérise fort bien [4]. A l'époque des Sophistes les athées sont nombreux, mais des hommes éminents comme

[1] La question a été traitée par Bousset, *Hauptprobleme der Gnosis*, Göttingen, 1907.

[2] Le mot vient peut-être de Patara, ville de Lydie. L'erreur avait un foyer principal dans le Nord de l'Italie.

[3] Rimbaud un instant a été touché par la Gnose. Dans son livre *Saison en enfer*, il reconnaît l'échec auquel il a abouti : « Je me flattais d'inventer un verbe poétique accessible, un jour ou l'autre, à tous les sens. Je réservais la traduction. Ce fut d'abord une étude. J'écrivais des silences, des nuits. Je notais l'inexprimable. Je fixais des vertiges. Je m'habituai à l'hallucination simple. Puis j'expliquai mes sophismes magiques avec l'hallucination des mots. *Je finis par trouver sacré le désordre de mon esprit.* J'ai cru acquérir des pouvoirs surnaturels. Eh bien, je dois enterrer mon imagination et mes souvenirs. »

[4] A. Festugière a très finement analysé la notion de *thambos* dans *Histoire Générale des Religions* (Grèce et Rome), Quillet, 1944, p. 41-42.

Nicias ou Xénophon, étaient animés d'une piété presque superstitieuse. Socrate et Platon croyaient à l'existence du surnaturel ; pourtant Socrate but la ciguë pour impiété. On ne pouvait être un bon athénien sans croire à la puissance d'Athèna, patronne de la ville et le paysan grec croyait à Zeus, maître du Ciel, et c'est de ce grand dieu qu'il attendait tout. Dans la cité antique, toute distinction entre le temporel et le spirituel était impensable ; le philosophe qui faisait profession d'impiété pouvait se voir intenter un procès capital ; il violait les lois de la cité et ce qu'on pourrait appeler le pacte social.

L'opposition apparaît donc très forte, à Athènes, entre la vie quotidienne du peuple et la splendeur de sa civilisation. Dans ce peuple intelligent, la masse ne suivait que de très loin une élite éblouissante. La lumière de l'Evangile ne l'avait pas encore touché ; elle permettrait à l'opposition de se réduire.

Ch. DUGAS et R. FLACELLIERE. — **Thésée. Images et écrits.** — In-8 de 88 p., 24 pl. hors-texte. — Paris, E. de Boccard, 1958.

Si l'on voulait réunir tous les textes relatifs à Thésée dans la littérature grecque antique, la tâche serait longue. Cette littérature est en effet l'œuvre en majeure partie des Athéniens et Thésée faisait à Athènes œuvre de héros national. En face d'Héraclès, la brute épaisse, et des innombrables bandits qui terrorisaient l'Attique, il apparaît en justicier. Il est l'auteur de l'unité politique du pays ; il est considéré comme le véritable fondateur de l'Etat.

Les seules œuvres aujourd'hui consacrées entièrement à Thésée ont pour auteurs un poète Bacchylide au V^{e} siècle av. J.-C. et Plutarque, qui ne sont ni l'un ni l'autre des Athéniens, mais plusieurs scènes importantes des *Suppliantes* et de l'*Hippolyte* d'Euripide lui sont consacrées. Dans les *Suppliantes* le poète fait même de Thésée « un sage et un saint ». Isocrate, contemporain de Platon, lui a consacré des pages entières dans son *Eloge d'Hélène* et des poètes ignorés avaient composé des *Théséides*, épopées fort médiocres au dire d'Aristote.

Bacchylide présente un héros surnaturel. Plutarque, après des siècles d'élaboration rationaliste, veut dresser l'image d'un roi juste et bon. Il élimine tout ce qui heurte la raison, tout ce qui lui paraît invraisemblable, mais, malheureusement, il n'essaie pas de reconstituer la formation de la légende, d'en distinguer l'ancienneté et d'en retracer l'évolution. Cette question avait été traitée par M. Ch. Dugas dans la *Revue des Etudes grecques*, 1943, p. 1 ss. Il est dommage que cette étude n'ait pas été reproduite ici.

Pierre ROUSSEL. — **Sparte.** — (19 × 24), 168 p., 24 NF. — Paris, E. de Boccard, 1960.

Sparte a laissé le souvenir d'une autorité pesante. Peut-être faut-il y voir le souvenir de son origine dorienne ou la volonté affichée d'une classe privilégiée qui vit du travail des serfs et qui se maintient par la force. Renan proclamait sa haine pour Sparte « maîtresse de sombres erreurs ». Les penseurs grecs ont été plus indulgents et Platon dans sa *République* a emprunté de multiples traits à la cité qui, de son temps, était encore vivante.

M. Roussel s'efforce, derrière de multiples légendes, de discerner la vérité. Avant de se replier sur ellemême et de se donner, pour les besoins de sa défense, la rude organisation qui fit sa grandeur, Sparte a d'abord participé au développement de la Grèce archaïque. Par ailleurs ce qu'on appelle volontiers la réforme de Sparte, n'a consisté en partie, comme toute réforme, qu'en une interprétation et en une adaptation du passé auxquelles on a voulu donner un caractère définitif. Ce ne sont ni les philosophes, ni les partis aristocratiques qui ont inventé l'idée d'une classe privilégiée de défenseurs de l'Etat. Sparte n'est pas la seule cité qui ait tenté de réaliser cette main-mise par une classe. Le fait est d'autant plus à remarquer que Lycurgue, le prétendu législateur, n'a jamais existé, et que les notions de liberté, qui florissaient à Sparte mieux qu'ailleurs, viennent de sa tradition.

Dans ces conditions, il aurait fallu mettre davantage en valeur le rôle de la religion à Sparte. Ses relations étroites avec l'oracle de Delphes l'entretenaient dans l'attachement à une tradition dévote et, de toutes les cités, elle était la plus exacte et la plus scrupuleuse à s'acquitter de ses devoirs envers les dieux. Le temple principal à Sparte était celui d'Artémis Orthia ; Artémis est la vieille déesse qui représente la nature vierge et indomptée, la chasseresse qui n'a pas de piété et son surnom Orthia, celle qui se tient fermement debout, pourrait bien signifier « celle qui maintient l'Etat » et les traditions qui le soutiennent. L'Athéna des Spartiates n'est pas celle d'Athènes. Elle s'est installée sur l'Acropole, dans « la maison de bronze », le bronze indestructible d'Homère, d'où son nom de « Chalkioikos ».

Il y a eu dans l'antiquité une idéalisation de Sparte. L'éducation spartiate aurait eu une valeur universelle. M. Roussel remet les choses au point, mais, dans cette image vraie qu'il nous donne de Lacédémone, si différente de la seule cité guerrière, il aurait dû souligner le rôle d'une religion archaïque qui a maintenu les citoyens dans le refus d'une évolution nécessaire.

A. VINCENT.

Jean LEFLON. — **Un haut lieu d'Ardenne. Le Mont Saint-Walfroy.** — In-12, 96 p.. — Paris, Nouv. Edit. latines, 1960.

Deux parties dans ce livre agréablement illustré : l'histoire du personnage qui a donné son nom au mont et l'histoire du Mont lui-même.

S. Walfroy est connu par Grégoire de Tours qui l'a rencontré en 585, et a noté ce qu'il en avait appris. Lombard de naissance, moine sous la direction d'Aredius (Yrieix) à Attane, Walfroy le suit dans la région de Trèves où, d'abord stylite, il opère des conversions et substitue le culte du Christ à celui de la *Dea Arduina* que les païens honoraient sur la montagne devenue haut lieu chrétien. Son ministère s'étend ensuite à la circonscription d'Yvois que l'évêque de Trèves lui confie. Ses restes mortels ont été déposés dans la basilique qu'il avait édifiée sur le mont qui porte son nom et qui est devenu de très bonne heure un lieu de pèlerinage.

L'histoire du Mont est résumée en grands traits dans la mesure où les documents le permettent. Dévastations par les guerres, établissement d'ermites, de foires célèbres, difficultés avec les acquéreurs révolutionnaires... Finalement le domaine, acquis par le diocèse de Reims (1855), redevient centre de pèlerinages et de retraites, centre toujours fréquenté et très aimé.

Ce petit livre est l'œuvre d'un maître en histoire. Sans surcharge d'érudition, l'auteur n'affirme que ce qu'il a vérifié sur les sources, en gardant sur les choses discutables la discrétion des vrais savants. Et son récit vivant s'enchâsse très heureusement dans l'histoire générale.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 6 junii 1961

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

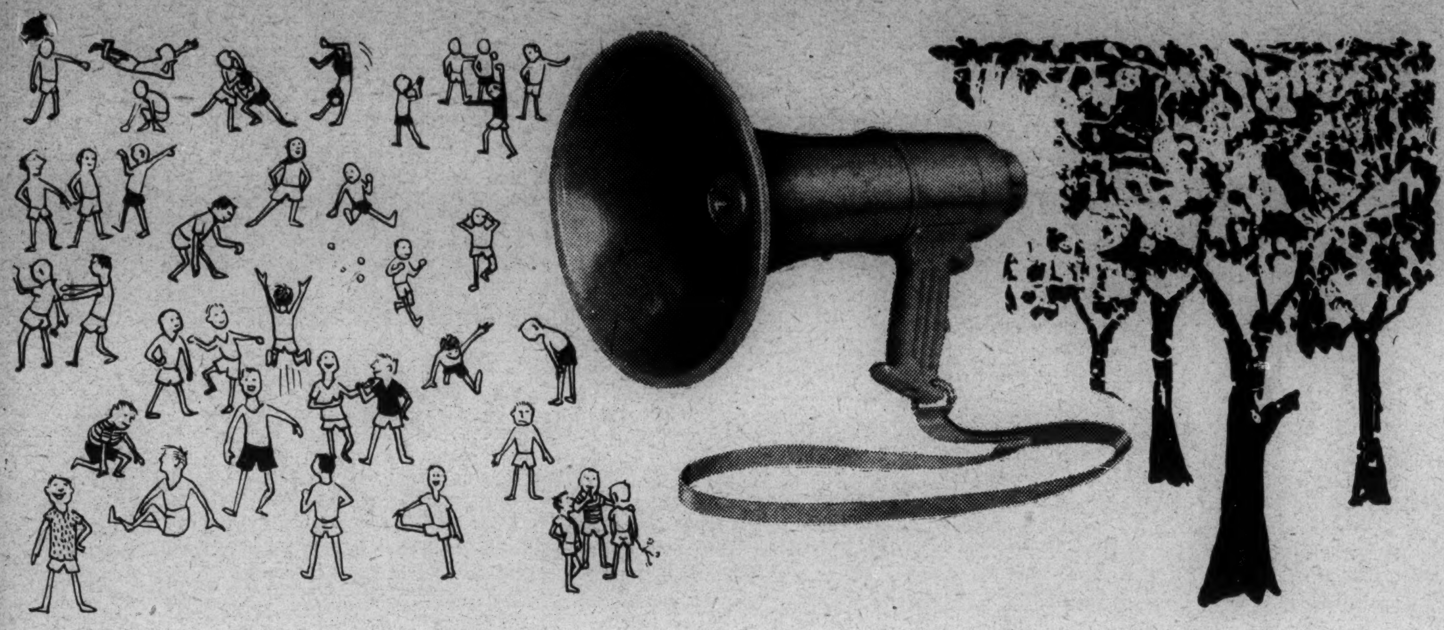

en plein air

le porte-voix électronique

MEGAFLEX

T R A N S I T E X

est votre meilleur serviteur

BOUYER
ÉLECTRO ACOUSTIQUE
B. P. 2 Montauban (T.-et-G.) - Tél. 63.18.80
8, rue du Dôme, Paris XVIe - PAS. 70-34

NOIRCLERC PUBLICITE

ELECTRIFICATION DE CLOCHES

MAMIAS — 35 années de spécialisation et d'expérience

★ CLOCHES - BEFFROIS - APPAREILLAGE ELECTRIQUE
★ HORLOGERIE MONUMENTALE
★ CORRECTION ELECTRONIQUE DE L'HEURE - RECEPTEUR « **SYNCHRONEX** »
Label Création 1960 — XIe Salon International de L'Horlogerie

■

MAMIAS - La référence qui ne ment pas
Des prix honnêtes et suivis
7.000 références - 25.000 Appareils en service

■

★ SONORISATION D'EGLISES
DISTRIBUTION « **BOUYER** »

MAMIAS **GAGNY** (S.-&-O.)
TEL. 927-19-38

office liturgique a été composé en son honneur qui a été adopté en plusieurs monastères. Le rayonnement du Saint a été considérable : statues, vitraux, confréries, lieux-dits, chapelles et églises révèlent l'étendue de son culte.

St-Claude est devenu un lieu de pèlerinage célèbre. Des princes, des rois, comme Louis XI, y sont venus ; des évêques : S. François de Sales (à plusieurs reprises), Mgr de Montmorin ; en 1810, le comte J.-M. Mastaï-Feretti, futur pape Pie IX, alors âgé de 18 ans.

Le corps du Saint a été brûlé par les révolutionnaires en 1794. Une partie d'un bras avec un doigt ont été sauvés ; reconnus par l'archevêque Lecoz (1805), ils sont conservés dans une châsse en l'église paroissiale.

Le livre que nous résumons offre un grand intérêt. On y trouvera des textes, des récits sur sources, notamment en ce qui concerne les nombreux miracles rapportés, des reproductions de manuscrits, p. ex. le catalogue abbatial, des photographies de tableaux, de cartes et de lieux, etc. Si le personnage de S. Claude s'efface un peu devant sa singulière survie, nous sommes sur le terrain solide de l'histoire.

Il faut féliciter M. le chanoine Ligier d'avoir fait appel à des collaborateurs qualifiés, MM. Georges Gros, agrégé de l'Université et Gustave Duhem, archiviste du département du Jura, le R. P. de Vrégille, S. J., bibliothécaire à la Faculté de Théologie de Fourvière, M. le chanoine Rodot, pour produire un travail qui donnera satisfaction aux esprits les plus exigeants.

Nos enfants lisent, par Louis EMPAIN et Marcel JADIN. — (12×17,5), 170 p., 4 NF. 05. — Namur, Editions du Soleil levant, 1960.

Ce livre est un répertoire mis à jour annuellement, des meilleurs ouvrages pour la jeunesse. Travail précieux pour les parents et les éducateurs. Il donne les renseignements bibliographiques et indique l'âge et le sexe auxquels convient chaque ouvrage ; un résumé succinct, et même une cote sur 20 points expriment l'opinion des jeunes lecteurs ou des adultes.

Ces centaines de titres sont classés en 8 chapitres : le livre de lecture (contes, romans, biographies) ; les sciences naturelles ; les sciences appliquées et la technique ; le travail manuel au foyer ; le tourisme et les sports ; la formation artistique ; la formation religieuse ; la formation des éducateurs. Les principaux périodiques sont mentionnés à la fin de chaque chapitre.

Ce travail, fruit de patientes recherches, rendra d'éminents services à beaucoup.

« **Jeunesse 60** ». — (18 × 18), 120 p., 3,75 NF. — Paris, Spes, 1961.

Ce livre fait un tour d'horizon sur les principaux problèmes de la jeunesse actuelle : travail, lecture, sens social, sens civique, problème religieux... Il fait preuve d'une grande objectivité, car il s'appuie sur des faits concrets, observés chez des jeunes de milieux divers : ouvriers, ruraux, étudiants. D'autre part, il a été réalisé grâce à la collaboration de plusieurs personnalités qui se préoccupent activement de l'ensemble des problèmes économiques, familiaux et sociaux du monde contemporain : l'Académie d'éducation et d'entr'aide sociale.

Abbé André SOLLER. — **Retraites d'Enfants.** — (13,5 × 17,5), 184 p., 5,85 NF. — Paris, Edit. Fleurus.

Le titre pourrait donner l'impression que l'auteur étudie un sujet bien restreint en face des nombreux problèmes de l'apostolat actuel.

Mais c'est toute la méthode de l'évangélisation des enfants qu'il aborde et ses réflexions sont le fruit de plusieurs années d'expérience. Aussi à travers les deux parties de ce livre, conseils théoriques et éléments pratiques, transparaît une connaissance profonde de la psychologie des enfants. L'A. insiste en particulier sur la nécessité d'être concret : partir d'une scène de la Bible, d'un fait pris dans la vie des enfants, d'une attitude, d'une activité, d'un chant. Il faut aussi essayer de faire découvrir par les enfants eux-mêmes la valeur religieuse de tel événement, ainsi que l'attitude chrétienne qui s'impose. Ensuite, il faut les faire « s'exprimer » eux-mêmes, et les faire prier sur ce qu'ils ont découvert. Il s'agit d'amener les enfants à une rencontre et à un dialogue avec le Christ. Pour être fructueuse cette recherche doit se faire par petites équipes sous la direction d'un responsable attentif.

La difficulté sera peut-être de trouver suffisamment de responsables disponibles et compétents ; l'auteur, qui s'est trouvé devant la même difficulté, montre qu'il est possible d'éveiller des militants ou des mères de famille à ce souci de l'éducation religieuse des enfants et de leur faire saisir tout l'importance de l'enjeu d'une retraite. Ses conseils et ses réalisations guideront leur recherche et leur action dans cet apostolat.

J. VADAINE. — **Au cœur de la Normandie.** — In-8 de 144 p., cartonné, 3,90 NF. — Paris, Edit. de l'Ecole, 1960.

Onzième volume paru dans la collection : « Au cœur des provinces françaises ». Destinée aux enfants, petits et grands, elle a pour but de leur faire découvrir, province par province, toutes les richesses de notre pays. Ici, une affabulation charmante leur assure un aimable périple qui part de Rouen et se termine à l'abbaye de la grande Trappe, « frontière de la Normandie ». L'on s'arrête, chemin faisant, dans des villes ou des lieux riches de souvenirs du passé, ou diversement évocateurs : Villequier, Le Havre, Arromanches, Cherbourg, Coutances et Notre-Dame du Puits, Avranches, Bagnoles-de-l'Orne, Mortagne... L'on revit un instant l'histoire de Jeanne d'Arc, de Corneille, de saint Wandrille, de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, du Père Eudes, le « Diogène Chrétien », de Charlotte Corday, de Le Verrier... L'on relit de beaux extraits de textes littéraires justement célèbres : « La bête à Maît'Belhomme », « La Noce » de *Madame Bovary*, « La Noël » de *Maria Chapdelaine*. « Cadichon » de Madame de Ségur, et maints poèmes en l'honneur de la Normandie ...Initiation remarquable.

Georges GORREE. — **Soyez tous missionnaires.** Nouvelle édition, in-8, 140 p., 4,80 NF. — Paris, Edit. La Colombe, 1960.

L'Année Missionnaire appelle les prêtres et les militants laïcs à de nouveaux efforts pour l'extension du règne de Dieu.

La nouvelle édition, remaniée et augmentée (cf. 1960, couv. jaunes, p. 166), de ce précieux volume est un moyen de faire connaître la doctrine missionnaire catholique exposée méthodiquement sous forme de questions et réponses, de donner des idées justes sur la situation de l'Eglise et des autres religions, de faire prier sur des textes lumineux et débordants d'amour.

L'A. propose une sélection de pièces d'une réelle qualité spirituelle et musicale : Cantiques et Psaumes « missionnaires » extraits du Parolier en usage dans les paroisses.

Les Invocations en forme de litanies aux saints Patrons des Missions sont très belles. Il est souhaitable que soit donnée intégralement la magnifique prière de suppléance de la Vén. Marie de l'Incarnation.

Abbé Basile VIOLLEAU. — **Josefina Vilaseca, martyre de la pureté (1940-1952).** — In-8, 88 p., 5,50 NF. — Chez l'auteur, Génac (Charente), 1954.

Moins de deux ans après l'événement, en revenant de Fatima, l'A. de cet émouvant reportage a visité la famille de Joséfina, l'église où elle priait, le cimetière de Horta de Avinyo, hameau perdu des sierras catalanes en passe de conquérir une renommée mondiale, à 30 km. de Manrèse. Il nous montre les photos.

La qualité des personnages interviewés par le visiteur fait la valeur de ce récit : c'est le docteur qui soigna Joséfina qui le met sur le chemin de Horta, c'est le curé qui découvre une famille exemplaire, consacrée aux Cœurs de Jésus et de Marie, où l'on récite le rosaire chaque soir, à la tombée de la nuit, ce sont les parents de la martyre.

Joséfina était d'une piété peu commune, communiait plusieurs fois la semaine, n'omettait jamais la visite au Saint-Sacrement. Elle avait été confirmée dès l'âge de un an et demi, avait reçu la formation d'une école chrétienne. L'A. montre, d'après l'enseignement des théologiens, que Joséfina est vraiment martyre de la chasteté.

ENTREZ dans Assoc. LILIUM à **Prigonrieux** (Dord.). Donner son nom suffit.
Pèlerinage à **FATIMA** avec Lisbonne, l'Andalousie, la 1/2 de l'Espagne + 3 jours aux Baléares : 455 NF. du 17 août au 7 sept. J. t.
POUR SORTIR

SOUVENIRS
de Mission, d'Ordination etc...
IMAGES
RELIGIEUSES
Plaquettes bois sculpté
Modèles du R. P. Marie-Bernard
ÉDIT. GRANDE TRAPPE, SOLIGNY, Orne

le chauffage des églises
résolu par le
CALORIFÈRE A MAZOUT
AERCO
A AIR SOUFFLÉ
(Nombreuses références)

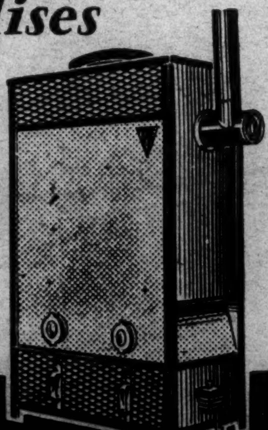

ETABL^ts **ENNCO** CONSTRUCTEURS
88, AV. A.-DUTRIEVOZ - TEL. 52.82.48
VILLEURBANNE (RHONE)
NOUS CONSULTER EGALEMENT POUR LE CHAUFFAGE DES ECOLES, CINEMAS, SALLES PAROISSIALES, ETC...

VETEMENTS ECCLESIASTIQUES
Maisons DELANNOY - Vve RIF réunies
MASSON & C^ie, Successeurs
38, rue St-Sulpice, **PARIS - VI^e**

VITRAUX
Antoine BESSAC à Grenoble (Isère)
Maison de Confiance-Fondée en 1860
Travaux soignés - Prix raisonnables

— LOURDES —
HOTEL du LOUVRE
Tél. : **4-04**
à proximité des Sanctuaires
Recommandé

BULLETINS PAROISSIAUX
à fonds communs
Éditions Notre Clocher
Imprimerie NOTRE CLOCHER
18, Av. Brillat-Savarin BELLEY (Ain)

LA CHAISE RELIÉE
Nouvelle Conception
Solidité - Economie - Confort
G. BEGUE et FILS
à **HAGETMAU** (Landes)
Photos et tarifs sur demande

SOUSCRIVEZ !...

ENCYCLIQUES, MESSAGES ET DISCOURS
sur les Questions Civiques et Politiques
recueillis par M. l'Abbé André DEROO
Lettre-Préface de Son Em. le Cardinal LIENART
Copieuse table analytique
Beau volume de **500** pages, 13,5 × 21 .... **20 NF.**

On peut **souscrire**, dès à présent, et jusqu'au 1^er juillet au prix de **15 NF.** franco, par versement au C. C. P. Lille 607.63, Abbé André DEROO, 19, rue Pharaon de Winter, LILLE.
On peut demander, avec le volume ci-dessus, les **ENCYCLIQUES, MESSAGES et DISCOURS sur les Questions sociales** en versant une souscription globale de **24 NF.** franco.

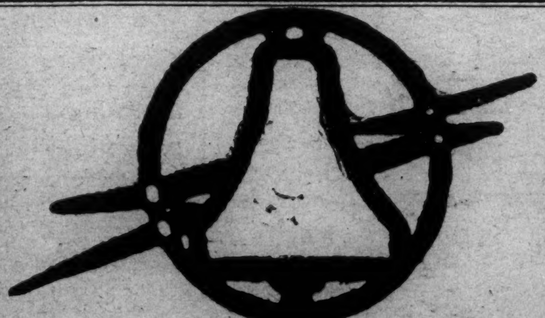

Sonneries Electriques de Cloches
BACH, Ingénieur Constructeur
METZ, Rue Saint-Symphorien
TOUTES LES SONNERIES
automatiques et horaires
— — Angélus — —
Volée - Tintement - Glas

LOURDES
PALAIS DU ROSAIRE
MAISON CATHOLIQUE
LISIEUX
Objets de piété

Où vont-ils s'inscrire

pour leur Cours de Vacances ?

- Ne laissez pas les familles choisir un cours de vacances au hasard des sollicitations publicitaires...

- Si vous n'organisez pas de cours de vacances, dirigez vos élèves sur le Cours Catholique. C'est pour eux, pour leurs familles et pour vous une **triple garantie :**

Garantie des documents :
Vos élèves s'intéresseront à leur travail comme tous ceux qui utilisent les fascicules Revoir et Préparer.

Garantie des corrections :
Vos élèves seront soutenus par les annotations détaillées, les explications et les conseils de correcteurs qualifiés et dévoués.

Garantie de régularité :
Vos élèves ne se relâcheront pas grâce au rythme régulier et rapide du va-et-vient des devoirs, assuré par un personnel très attentif.

- Les résultats sont appréciés des élèves et des familles. Le cours de vacances aide à combler un retard (on peut s'inscrire pour une seule matière). Les progrès sont affirmés, la rentrée prochaine mieux préparée.

◆ ◆ ◆

COURS DE VACANCES

PAR CORRESPONDANCE DU COURS CATHOLIQUE

70, rue Michel-Ange, PARIS XVI^e